

DOSSIER RELATIF AUX MILIEUX NATURELS

Introduction

Table des matières

Partie 1 :	Introduction		1
Partie 2 :	Fiches et cartes		
-	Site MN - 1	Les Crénées	1
-	Site MN - 2	Le Boiron de Nyon	7
-	Site MN - 3	L'Asse	9
-	Site MN - 4	La Promenthouse	11
-	Site MN - 5	La Dullive	30
-	Site MN - 6	L'Aubonne	34
-	Site MN - 7	Le Boiron de Morges	56
-	Site MN - 8	La Venoge	67
-	Site MN - 9	La Chamberonne	79
-	Site MN - 10	Rio de l'Enfer – La Pichette	86
-	Site MN - 11	Nant de Riond	88
Partie 3 :	Mesures par priorités		
Partie 4 :	Annexes		

Le dossier "Milieux naturels" est le dernier volet du dossier du "Plan directeur des rives vaudoises du lac Léman".

Ce dossier se compose des cartes et des fiches de mesures se rapportant aux sites d'importance prioritaire pour les milieux naturels.

Les informations relatives à ces milieux et mentionnées dans les fiches de mesures sont extraites des *études de base* réalisées en 1991 et 1992 :

- **"Bilan de l'état actuel des milieux naturels terrestres - Définition d'une stratégie de gestion"**, Rapport d'étude de la 1ère phase, Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du plan directeur des rives du Léman, Mandat de la Conservation de la faune – ECOSCAN SA, PATURAGE CONSEILS ET PROJETS, PAYSAGESTION SA, LE FOYARD, 6 février 1992.
- **"Etude des milieux naturels aquatiques de la zone littorale du Léman - Synthèse des données biologiques / Gestion, conservation et revalorisation"**, Etude réalisée dans le cadre de l'élaboration du plan directeur des rives du Léman, Mandat de la Conservation de la faune – ECOTEC ENVIRONNEMENT SA, février 1992.

Les études de base ont porté sur l'ensemble de la rive; elles ont permis de mettre en évidence les sites d'importance du point de vue des milieux naturels qui doivent faire l'objet de mesures prioritaires. Sur cette base la Commission des rives du lac a retenu dix sites prioritaires et un site d'intérêt qui sont traités de manière détaillée dans le plan directeur. Ces sites sont :

Sites prioritaires :

- 1 Les Crénées
- 2 Le Boiron de Nyon
- 3 L'Asse
- 4 La Promenthouse
- 5 La Dullive
- 6 L'Aubonne
- 7 Le Boiron de Morges
- 8 La Venoge
- 9 La Chamberonne
- 10 Rio de l'Enfer – La Pichette

Site d'intérêt :

- 11 Nant de Riond (site non prioritaire mais qualifié d'intérêt).

Il est important de relever que le site des Grangettes est aussi un site prioritaire retenu par la Commission des rives du lac. Les dispositions en matière d'affectation et de protection sont définies dans le cadre du Plan d'affectation cantonal (PAC) de Noville. Ce site n'est donc pas traité dans le présent dossier.

Le bureau ECOSCAN SA a été chargé de faire la synthèse des données relatives aux sites retenus et de formuler les mesures propres à chaque milieu. Ce travail s'est intégré dans une approche interdisciplinaire avec le bureau ATAU, mandataire pour l'établissement du plan directeur, et la Commission des rives du lac. L'ensemble des informations existantes a été examiné et traité en tenant compte autant que possible de la situation actuelle.

Les fiches résument donc de manière synthétique les principales informations relatives à chaque milieu. Il n'est toutefois pas fait référence, pour les milieux concernés, aux périmètres des inventaires en consultation (OROEM, batraciens). Ces éléments seront intégrés au moment venu à l'évaluation des mesures par les autorités concernées.

Mise en garde

- ▼ Ce document doit être considéré comme un outil de travail pour les responsables de la planification, particulièrement pour les responsables cantonaux de la protection de la faune et de la nature. Il doit permettre d'assurer une gestion cohérente et coordonnée des milieux naturels dans les sites d'importance.
- ▼ Il est important de relever que les mesures telles que formulées dans les fiches ne doivent pas être prises "au pied de la lettre". Elles constituent des mesures cadres. Elles mettent en évidence les objectifs à atteindre par priorité. Les modalités d'application des mesures seront définies par les autorités compétentes et concernées selon les conditions locales.

Remarques

La gestion des milieux naturels

Les caractéristiques et l'état des milieux du périmètre d'étude rendent nécessaire l'application des deux stratégies déjà mentionnées en matière de gestion des milieux naturels :

- Pour les sites prioritaires :

Une stratégie de type *ségrégation* s'applique aux sites prioritaires pour les milieux naturels. La priorité est donnée aux valeurs biologiques et écologiques.

Les fiches de mesures ci-après relatives aux sites prioritaires tiennent compte de ce concept dans l'optique d'assurer une transition acceptable entre les milieux naturels et les activités humaines ou autres utilisations du sol.

- Pour tous le reste de la rive (hors sites prioritaires) :

Une stratégie de type *réticulation* est préconisée pour les zones situées entre les sites prioritaires. L'objectif essentiel de l'application de cette stratégie est de renforcer la valeur des milieux d'une part dans un axe longitudinal (rive : interface terre-eau) et d'autre part dans un axe transversal (liaisons avec l'arrière pays). Les mesures permettant d'appliquer une réticulation biologique dépend toutefois de l'état actuel des milieux et de leurs potentialités.

Plus concrètement et succinctement, les principes généraux à appliquer sont les suivants :

- Revitalisation de l'interface terre-eau; développement des possibilité d'habitat et/ou de liaison pour la faune;
- Maintien, voire revitalisation des grands parcs (non compris dans les sites prioritaires) pour préserver ou renforcer leur rôle de milieu relais pour la faune;
- Restauration des liaisons pour la faune avec l'arrière-pays par amélioration de la perméabilité des trois barrières "route cantonale", "voie CFF" et "route nationale";
- Remise en état des embouchures, éloignement des activités, restauration de la fonctionnalité des petits cours d'eau comme milieux relais pour la faune;
- Prise en compte de manière accrue de la fonction écologique de la forêt dans l'établissement des plans de gestion forestière;
- Maîtrise des réseaux de déplacement dans les zones sensibles (hors sites prioritaires) : chemins pédestres, pistes ou chemins pour vélos ou chevaux, notamment;
- Respect et reconstitution des continuités transversales vertes : ruisseaux boisés existants et leurs tronçons manquant, cordons boisés à créer perpendiculairement à la rive, en particulier en lisière des zones construites.

Des fiches de mesures détaillées ont été établies pour les sites prioritaires; s'agissant du reste de la rive, l'application du concept de réticulation et les principes de protection sont décrits par secteur dans les rapports des études de base réalisées en 1991 et 1992 auxquelles il faut se reporter.

Limitation de la navigation

Les mesures de limitation de la navigation ne sont en principe appliquées que dans le cas d'un règlement de réserve OROEM ou d'un arrêté de classement LPNMS. Leur mise en oeuvre est donc liée à l'une de ces deux procédures.

Limitation / interdiction de l'accès à la rive

Concernant le cheminement piétonnier, les mesures d'interdiction d'accès à la rive ne pourront être appliquées que lorsque les modalités d'application seront définies en fonction de différents éléments liés au contexte local (p. ex. interdiction formelle de police, dissuasion par limitations ou entraves physiques, etc.).

Structure et contenu des fiches

Les fiches se composent des rubriques suivantes :

Rubrique	Commentaire - explication
<i>Nom du site</i>	site selon la liste ci-dessus
<i>n° de site</i>	n° du site "milieux naturels" selon la numérotation du plan général ; N 1 à N 11
<i>Commune(s)</i>	communes territoriales touchées par le site
<i>Milieu n°</i>	n° du milieu (la numérotation commence à 1 pour cha que site)
<i>Lieu dit</i>	lieu dit du milieu concerné
<i>Type de milieu</i>	type de milieu selon une typologie simplifiée
<i>Importance lémanique</i>	importance écologique du milieu à l'échelle lémanique; échelle : [faible, moyenne, forte]
<i>Importance locale et régionale</i>	importance du milieu à l'échelle locale et régionale; échelle : [faible, moyenne, forte]
<i>Valeur</i>	valeur du milieu (basée sur plusieurs critères tels que végétation, faune, présence d'espèces rares, fonction du milieu, etc.); échelle : [faible, moyenne, élevée, très élevée]
<i>Etat du milieu</i>	état du milieu selon les dégradations ou les atteintes qu'il a subies; échelle : [dégradé, satisfaisant, bon, très bon]
<i>Potentialités</i>	potentialité(s) du milieu selon ses caractéristiques et son état; échelle : [nulles, faibles, moyennes, élevées, très élevées]
<i>Problèmes / conflits existants</i>	mention des problèmes, atteintes ou conflits existants selon une typologie standardisée (détails en annexe). <i>Attention !!! ne pas interpréter les termes génériques tels quels; cette formulation masque les nuances.</i>
<i>Problèmes / conflits potentiels</i>	mention des problèmes, atteintes ou conflits potentiels selon une typologie standardisée (détails en annexe). <i>Attention !!! ne pas interpréter les termes génériques tels quels; cette formulation masque les nuances.</i>
<i>Libellé du groupe de mesures</i>	libellé du groupe de mesures
<i>Types de mesures</i>	type(s) de mesure(s) proposée(s): intervention, gestion, mesure administrative

<i>Objectifs des mesures</i>	objectif poursuivi par la mesure
<i>Degré d'urgence</i>	urgence pour l'application de la mesure; échelle décroissante de 1 à 3
<i>Priorité</i>	priorité pour la mise en place de la mesure; échelle décroissante de 1 à 3
<i>Descriptif des mesures</i>	liste des différentes mesures proposées pour le milieu concerné
<i>Instances concernées et Compétence pour la mise en place</i>	instances concernées par les mesures : autorités diverses, propriétaires, etc.

Partie 2 : Fiches et cartes




CANTON DE VAUD

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS

PLAN DIRECTEUR CANTONAL DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN

LEGENDE MILIEUX NATURELS

Secteur de protection ou d'accès de la rive :

	Milieux naturels terrestres	Milieux naturels aquatiques
Secteur de protection de la rive (pas d'accès au public)		
Secteur à accès à la rive limité		
Secteur accessible		

Milieu et mesure concernant un milieu :

Milieu n°:

3 ou



Mesure concernant un milieu :



Type de milieu :

Forêt / boisements :



Cours d'eau :



Prairie permanente :



Milieux humides, plans d'eau :



Golf :



Nom du site : **Les Crénées**Site n° : **N 1**

Commune(s) : Mies

Milieu n° : **1**Mesure n° : **M 1**

Lieu dit : Les Crénées

Type de milieu : **Zones humides, plans d'eau**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :Habitation
Perméabilité entre milieuxProblèmes / conflits potentiels :Habitation
Perméabilité entre milieux
Pollution
Gestion inappropriée
Aménagement z. habitation
Aménagement z. vup
Densification du construitLibellé du groupe de mesures : **Revitalisation du plan d'eau**Type(s) de mesure(s) :mesure d'intervention
mesure de gestionObjectif des mesures :

Restituer la fonctionnalité au plan d'eau

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Curage du plan d'eau
- Réouverture de l'accès au lac
- Revitalisation de la roselière
- Reconstitution de la frayère

Commentaire :Instances concernées :

SFFN

Compétence pour mise en place :

SFFN

Nom du site : **Les Crénées**Site.n° : **N 1**

Commune(s) : Mies

Milieu.n° : **2**Mesure.n° : **M 2**

Lieu dit : Les Crénées

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :

Habitation
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Exploitation intensive
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. habitation
 Aménagement z. vup
 Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la forêt riveraine**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Revitalisation de la forêt riveraine

Degré d'urgence : 1

Priorité : 1

Descriptif des mesures :

- Poursuite de la gestion forestière actuelle (selon le PV du 30.9.93)
- Limiter la fréquentation et l'accès par le lac

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Propriétaires

Compétence pour mise en place :

SFFN

Nom du site : **Les Crénées**Site n° : **N 1**Commune(s) : MiesMilieu n° : **3**Mesure n° : **M 3**Lieu dit : Les CrénéesType de milieu : **Forêt**Valeur : élevéeImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : satisfaisantImportance locale et régionale : fortePotentialités : moyennesProblèmes / conflits existants :

Habitation
Voies de circulation
Perméabilité entre milieux
Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
Voies de circulation
Gestion inappropriée
Aménagement z. habitation
Aménagement z. vup
Densification du construit
Perméabilité entre milieux
Exploitation intensive

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la forêt et de la lisière**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Amélioration de la valeur écologique de la forêt

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Améliorer la composition de la végétation (par le remplacement progressif des exotiques et des résineux)
- Améliorer localement la lisière
- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire :Instances concernées :

SFFN

Compétence pour mise en place :

SFFN

Nom du site : Les CrénéesSite n° : **N 1**

Commune(s) : Mies

Milieu n° : **4**Mesure n° : **M 4**

Lieu dit : Les Crénées

Type de milieu : **Rive lacustre**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Dérangement lors de l'accès à la rive
Déprédations par le public

Problèmes / conflits potentiels :

Dérangement lors de l'accès à la rive
Déprédations par le public

Libellé du groupe de mesures : **Limitation de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Empêcher l'accès aux Crénées par le lac et Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Interdire l'accès à la rive (par terre et par eau)
- Limiter la navigation

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
SEPE
SAT
Services de la Confédération

Compétence pour mise en place :

SFFN, SEPE
SFFN
SEPE

Nom du site : **Les Crénées**Site n° : **N 1**Commune(s) : MiesMilieu n° : **5**Mesure n° : **M 5**Lieu dit : Les CrénéesType de milieu : **Rive lacustre**Valeur : élevéeImportance lémanique : forteEtat du milieu : dégradéImportance locale et régionale : fortePotentialités : faiblesProblèmes / conflits existants :

Dérangement lors de l'accès à la rive

Déprédations par le public

Problèmes / conflits potentiels :

Dérangement lors de l'accès à la rive

Déprédations par le public

Libellé du groupe de mesures : **Limitation périodique de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Interdire périodiquement l'accès à la rive par terre
- Limiter périodiquement la navigation

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
SEPE
SAT
Services de la Confédération

Compétence pour mise en place :

SFFN, SEPE
SFFN
SEPE

Nom du site : **Les Crénées**Site n° : **N 1**

Commune(s) : Mies

Milieu n° : **6**Mesure n° : **M 6**

Lieu dit :

Type de milieu : **Parc, grande propriété**

Valeur : moyenne

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : faibles

Problèmes / conflits existants :

Gestion inappropriée (entretien intensif)

Problèmes / conflits potentiels :

Gestion inappropriée (entretien intensif)

Libellé du groupe de mesures : **Gestion écologique des grands parcs et des grandes propriétés**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion

Objectif des mesures :

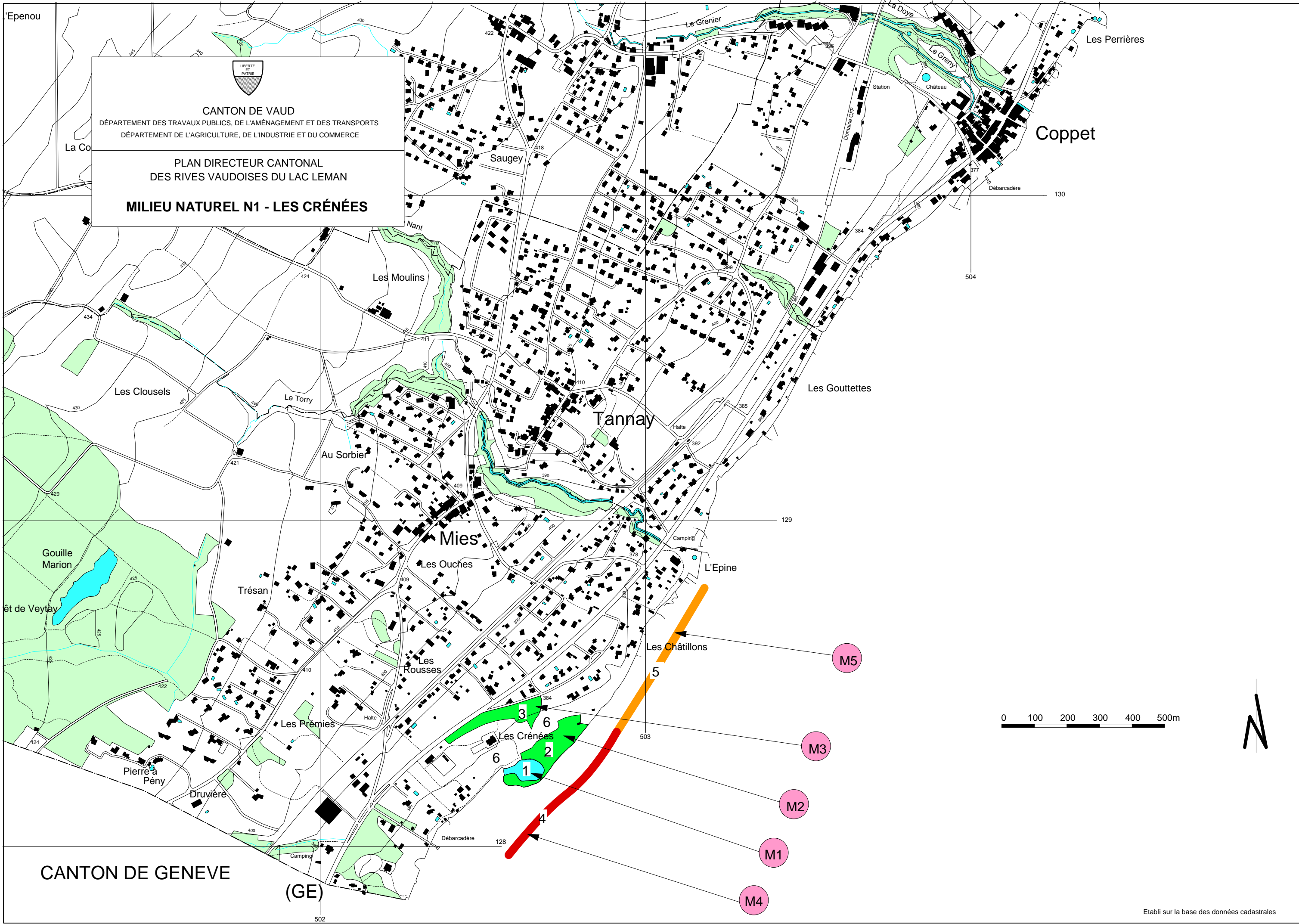
Préserver ou améliorer la qualité écologique des grands parcs et des grandes propriétés

Degré d'urgence :Priorité : **3**Descriptif des mesures :

|- Appliquer des mesures de gestion et d'entretien proches de la nature

Commentaire :Instances concernées :Propriétaires
SATCompétence pour mise en place :

Propriétaires




CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
PLAN DIRECTEUR CANTONAL
DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN
MILIEU NATUREL N1 - LES CRÉNÉES



CANTON DE GENEVE

(GE)

Nom du site : **Le Boiron de Nyon**Site n° : **N 2**

Commune(s) : Nyon

Milieu n° : **1**Mesure n° : **M 1**

Lieu dit :

Type de milieu : **Cours d'eau**

Valeur : élevée

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : faibles

Problèmes / conflits existants :

Habitation
Voies de circulation
Perméabilité entre milieux
Chemin piétonnier
Pollution

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
Voies de circulation
Chemin piétonnier
Perméabilité entre milieux
Pollution
Aménagement z. vup
Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du cours d'eau**

Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention

Objectif des mesures :

Améliorer la fonctionnalité du cours d'eau

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Assurer une amélioration de la qualité de l'eau
- Limiter l'artificialisation des berges et de l'embouchure
- Recréer et préserver la fonctionnalité du cordon boisé riverain
- En cas de passage obligé du cheminement piétonnier en rive, aménagement d'un ouvrage technique (pont, éventuellement en partie fermé) se rattachant assez loin sur la rive de part et d'autre de l'embouchure
- Rendre franchissable pour les poissons le seuil au passage de la route cantonale

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
SEPE
Communes
Propriétaires
SAT

Compétence pour mise en place :

SFFN
SEPE
Communes
Propriétaires
SAT

Nom du site : **Le Boiron de Nyon**Site n° : **N 2**Commune(s) : NyonMilieu n° : **2**Mesure n° : **M 2**Lieu dit :Type de milieu : **Rive lacustre**Valeur : moyenneImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : dégradéImportance locale et régionale : fortePotentialités : faiblesProblèmes / conflits existants :

Dérangement lors de l'accès à la rive
 Déprédations par le public
 Rive aménagée

Problèmes / conflits potentiels :

Dérangement lors de l'accès à la rive
 Déprédations par le public

Libellé du groupe de mesures : **Limitation de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Interdire périodiquement l'accès à la rive par terre ou limiter les dérangement par des aménagements techniques
- Limiter périodiquement la navigation

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 SEPE
 Communes
 Propriétaires

Compétence pour mise en place :

SFFN
 SEPE
 Communes
 Propriétaires

Nom du site : **L'Asse**Site n° : **N 3**

Commune(s) : Nyon

Milieu n° : **1**Mesure n° : **M 1**

Lieu dit :

Type de milieu : **Cours d'eau**

Valeur : faible

Importance lémanique : faible

Etat du milieu : très dégradé

Importance locale et régionale : moyenne

Potentialités : nulles

Problèmes / conflits existants :

Endiguement
Habitation
Voies de circulation
Perméabilité entre milieux
Correction cours d'eau

Problèmes / conflits potentiels :

Perméabilité entre milieux
Correction cours d'eau
Pollution

Libellé du groupe de mesures : **Restauration de la fonctionnalité du cours d'eau et de son embouchure**

Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention

Objectif des mesures :

Requalification du secteur de l'embouchure de l'Asse

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Création d'une zone naturelle à l'embouchure
- Rendre franchissable pour les poissons le seuil au passage de la route cantonale

Commentaire : Mesures à intégrer dans les études pour la requalification du secteur Asse - Quais de Nyon

Instances concernées :

SFFN
SRA
SEPE
SAT
Communes
Propriétaires
STI

Compétence pour mise en place :

SFFN
SAT
SEPE
Communes
Propriétaires
STI

Nom du site : **L'Asse**Site n° : **N 3**Commune(s) : NyonMilieu n° : **2**Mesure n° : **M 2**Lieu dit :Type de milieu : **Rive lacustre**Valeur : élevéeImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : dégradéImportance locale et régionale : fortePotentialités : faiblesProblèmes / conflits existants :

Dérangement lors de l'accès à la rive
 Déprédations par le public
 Navigation

Problèmes / conflits potentiels :

Dérangement lors de l'accès à la rive
 Déprédations par le public
 Navigation

Libellé du groupe de mesures : **Limitation périodique de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence :Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Interdire périodiquement l'accès à la rive par terre
- Limiter périodiquement la navigation

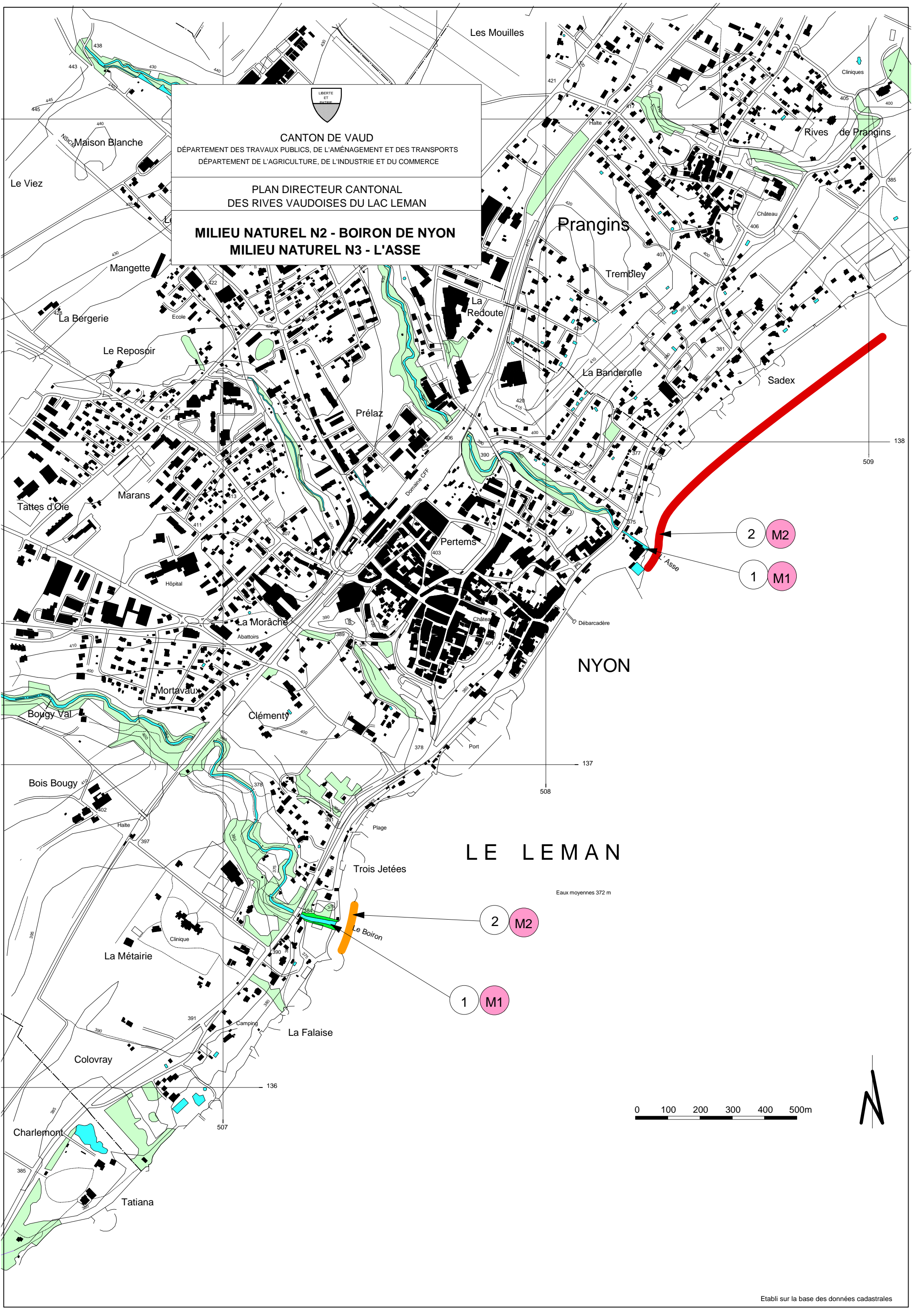
Commentaire :Instances concernées :SEPE
SFFNCompétence pour mise en place :SEPE
SFFN

LIBERTÉ ET ÉGALITÉ

CANTON DE VAUD
 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

PLAN DIRECTEUR CANTONAL
 DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN

MILIEU NATUREL N2 - BOIRON DE NYON
 MILIEU NATUREL N3 - L'ASSE



2 M2

1 M1

2 M2

1 M1



Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**

Commune(s) : Prangins

Milieu n° : **1**Mesure n° : **M 1**

Lieu dit : Promenthoux

Type de milieu : **Forêt avec plan d'eau**

Valeur : élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Habitation
Chemin piétonnier
Perméabilité entre milieux
Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
Chemin piétonnier
Exploitation intensive
Gestion inappropriée
Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du milieu**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Améliorer la composition de la végétation pour
favoriser sa fonction pour la faune

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Amélioration de la composition de la végétation, notamment par la suppression progressive des résineux
- Curage du plan d'eau pour en retirer la vase. Après la remise en état, assurer le suivi de la gestion du plan d'eau.
- Si possible suppression progressive des clôtures
- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire : Problème global dans les secteurs forestiers du site : pratique de l'équitation

Instances concernées :

SFFN
Propriétaires

Compétence pour mise en place :

SFFN
Propriétaires

Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**

Commune(s) : Prangins

Milieu n° : **2**Mesure n° : **M 2**

Lieu dit : Promenthoux

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :

Agriculture

Problèmes / conflits potentiels :Agriculture
Exploitation intensive
Gestion inappropriée
Aménagement z. vupLibellé du groupe de mesures : **Amélioration de la lisière de la forêt**Type(s) de mesure(s) :mesure d'intervention
mesure de gestionObjectif des mesures :Revitaliser la lisière pour en assurer sa fonction
écologiqueDegré d'urgence : 1

Priorité : 1

Descriptif des mesures :- réaménagement de la lisière
- création d'une zone tampon pour limiter les atteintes de l'agricultureCommentaire : Problème global dans les secteurs forestiers du site : pratique de l'équitationInstances concernées :SFFN
Propriétaires
Service de l'agricultureCompétence pour mise en place :SFFN
Propriétaires
Service de l'agriculture

Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**Commune(s) : PranginsMilieu n° : **3**Mesure n° : **M 3**Lieu dit : PromenthouxType de milieu : **Forêt**Valeur : très élevéeImportance lémanique : forteEtat du milieu : bonImportance locale et régionale : fortePotentialités : très élevéesProblèmes / conflits existants :

| Dérangement

Problèmes / conflits potentiels :

| Exploitation intensive

| Dérangement

| Déprédation par le public

| Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Empêcher l'accès du public à la forêt riveraine**Type(s) de mesure(s) :

| mesure de gestion

Objectif des mesures :

| Conserver l'isolement de la forêt

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

| - Empêcher l'accès de cette forêt au public par exemple par l'interdiction de pénétrer sur la propriété (d'entente avec le propriétaire)

Commentaire : Problème global dans les secteurs forestiers du site : pratique de l'équitationInstances concernées :| SFFN
| PropriétairesCompétence pour mise en place :| SFFN
| Propriétaires

Nom du site : La Promenthouse**Site n° :** N 4**Commune(s) :** Prangins**Milieu n° :** 4**Mesure n° :** M 4**Lieu dit :** Promenthoux**Type de milieu :** Zones humides, plans d'eau**Valeur :** très élevée**Importance lémanique :** forte**Etat du milieu :** bon**Importance locale et régionale :** forte**Potentialités :** très élevées**Problèmes / conflits existants :**Dérangement
Gestion inappropriée**Problèmes / conflits potentiels :**Dérangement
Gestion inappropriée
Aménagement z. vup**Libellé du groupe de mesures :** Revitalisation du plan d'eau**Type(s) de mesure(s) :**mesure d'intervention
mesure de gestion**Objectif des mesures :**Réhabiliter le plan d'eau pour lui rendre sa fonctionnalité
écologique**Degré d'urgence :** 1**Priorité :** 1**Descriptif des mesures :**

- curage du plan d'eau pour en retirer la vase
- curage périodique d'entretien (fréquence à définir dans le cadre du plan de gestion)
- réouverture de l'accès au lac
- établissement d'un plan de gestion

Commentaire :**Instances concernées :**SFFN
SEPE
Propriétaires**Compétence pour mise en place :**SFFN
Propriétaires
SEPE

Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**

Commune(s) : Prangins

Milieu n° : **5**Mesure n° : **M 5**

Lieu dit : Côte Rôtie

Type de milieu : **Haies, autres boisements**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : faible

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : moyenne

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :Voies de circulation
AgricultureProblèmes / conflits potentiels :Voies de circulation
Agriculture
Gestion inappropriéeLibellé du groupe de mesures : **Renforcement du cordon boisé**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention

Objectif des mesures :

Renforcement du cordon boisé

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

Renforcer le cordon boisé, en particulier sur le secteur inférieur

Commentaire :Instances concernées :SFFN
PropriétairesCompétence pour mise en place :SFFN
Propriétaires

Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**Commune(s) : PranginsMilieu n° : **6**Mesure n° : **M 6**Lieu dit : Les AgesType de milieu : **Forêt**Valeur : très élevéeImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : bonImportance locale et régionale : fortePotentialités : élevéesProblèmes / conflits existants :

Voies de circulation
 Trafic vélo dans site
 Agriculture
 Exploitation intensive
 Dérangement

Problèmes / conflits potentiels :

Voies de circulation
 Trafic vélo dans site
 Agriculture
 Exploitation intensive
 Dérangement
 Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Amélioration des lisières du massif forestier**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion

Objectif des mesures :

Améliorer la fonctionnalité des lisières

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- améliorer localement la lisière de la forêt

Commentaire : Problème global dans les secteurs forestiers du site : pratique de l'équitationInstances concernées :

SFFN
 Propriétaires

Compétence pour mise en place :

SFFN
 Propriétaires

Nom du site : La PromenthouseSite n° : N 4Commune(s) : PranginsMilieu n° : 7Mesure n° : M 7Lieu dit : PromenthouxType de milieu : Haies, autres boisementsValeur : très élevéeImportance lémanique : faibleEtat du milieu : satisfaisantImportance locale et régionale : moyennePotentialités : élevéesProblèmes / conflits existants :

Agriculture

Problèmes / conflits potentiels :

Agriculture

Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la haie**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention

mesure de gestion

Objectif des mesures :

Renforcer la fonctionnalité de la haie

Degré d'urgence : 2Priorité : 2Descriptif des mesures :

- améliorer la structure et la lisière
- renforcer la largeur de la haie

Commentaire : Problème global dans les secteurs forestiers (notamment) du site : pratique de l'équitation

Instances concernées :

SFFN

Propriétaires

Compétence pour mise en place :

SFFN

Propriétaires

Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**Commune(s) : PranginsMilieu n° : **8**Mesure n° : **M 8**Lieu dit : PromenthouxType de milieu : **Haies, autres boisements**Valeur : moyenneImportance lémanique : faibleEtat du milieu : satisfaisantImportance locale et régionale : moyennePotentialités : moyennesProblèmes / conflits existants :

Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Perméabilité entre milieux
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du cordon boisé**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Préserver la fonctionnalité écologique

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- créer un lisière
- limiter la fréquentation du public en le canalisant

Commentaire : Problème global dans les secteurs forestiers (notamment) du site : pratique de l'équitation

Instances concernées :

SFFN
 SAT
 Communes

Compétence pour mise en place :

SFFN
 Communes

Nom du site : La PromenthouseSite n° : N 4Commune(s) : Prangins - GlandMilieu n° : 9Mesure n° : M 9Lieu dit : La PromenthouseType de milieu : Cours d'eauValeur : élevéeImportance lémanique : forteEtat du milieu : bonImportance locale et régionale : fortePotentialités : moyennesProblèmes / conflits existants :

Voies de circulation
 Trafic motorisé dans site
 Chemin piétonnier
 Dérangement
 Correction cours d'eau

Problèmes / conflits potentiels :

Voies de circulation
 Trafic motorisé dans site
 Chemin piétonnier
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Correction cours d'eau
 Pollution
 Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de l'ensemble "cours d'eau - cordon boisé" de la Promenthouse**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Préserver la fonctionnalité écologique due l'ensemble
 cours d'eau - cordon boisé

Degré d'urgence : 1Priorité : 1Descriptif des mesures :

- préserver les berges dans leur état naturel
- améliorer la structure du cordon boisé
- recréer localement le cordon boisé
- renforcer localement sa largeur

Commentaire : Problème global dans le site : pratique de l'équitationInstances concernées :

SFFN
 Propriétaires
 SAT
 SEPE

Compétence pour mise en place :

SFFN
 Propriétaires

Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**Commune(s) : Prangins - GlandMilieu n° : **10**Mesure n° : **M 10**Lieu dit : Villa PranginsType de milieu : **Forêt**Valeur : élevéeImportance lémanique : forteEtat du milieu : satisfaisantImportance locale et régionale : fortePotentialités : moyennesProblèmes / conflits existants :Trafic motorisé dans site
DérangementProblèmes / conflits potentiels :Trafic motorisé dans site
Dérangement
Exploitation intensive
Aménagement z. vup
Densification du construitLibellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la forêt**Type(s) de mesure(s) :mesure d'intervention
mesure de gestionObjectif des mesures :

Améliorer sa fonctionnalité écologique

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- limiter la fréquentation en canalisant le public
- limiter la fragmentation du massif
- restaurer la lisière
- appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire : Problème global dans les secteurs forestiers (notamment) du site : pratique de l'équitationInstances concernées :SFFN
SAT
PropriétairesCompétence pour mise en place :SFFN
Propriétaires

Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**Commune(s) : GlandMilieu n° : **11**Mesure n° : **M 11**Lieu dit : La RéserveType de milieu : **Forêt**Valeur : très élevéeImportance lémanique : forteEtat du milieu : bonImportance locale et régionale : fortePotentialités : élevéesProblèmes / conflits existants :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Exploitation intensive
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. habitation
 Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation et préservation de la forêt**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Améliorer la fonctionnalité écologique de la forêt

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- limiter strictement l'accès au public
- limiter le nombre des voiries accessibles
- favoriser le maintien de vieux arbres
- favoriser une structure étagée de la végétation
- restaurer les lisières
- aménager une zone tampon
- appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire : Problème global dans les secteurs forestiers (notamment) du site : pratique de l'équitation

Instances concernées :

SAT
 SFFN
 Propriétaires
 Communes
 Service de l'agriculture

Compétence pour mise en place :

Communes
 Propriétaires
 SFFN
 Service de l'agriculture

Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**

Commune(s) : Gland

Milieu n° : **12**Mesure n° : **M 12**

Lieu dit : La Réserve

Type de milieu : **Prairies permanentes**

Valeur : moyenne

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :Trafic motorisé dans site
AgricultureProblèmes / conflits potentiels :Habitation
Trafic motorisé dans site
Agriculture
PollutionLibellé du groupe de mesures : **Préservation de la prairie permanente**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion

Objectif des mesures :

Préserver la prairie et sa haute valeur biologique en relation avec la forêt de haute valeur

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- maintenir la prairie dans son étendue actuelle comme élément complémentaire de transition et de liaison entre les massifs forestiers
- maintenir un entretien extensif de type traditionnel (par ex. 2 fauches tardives)
- limiter la fréquentation par le public

Commentaire : Problème global dans le site : pratique de l'équitationInstances concernées :SAT
SFFN
Propriétaires
Service de l'agricultureCompétence pour mise en place :SFFN
Propriétaires
Service de l'agriculture

Nom du site : La PromenthouseSite n° : **N 4**

Commune(s) : Gland

Milieu n° : **13**Mesure n° : **M 13**

Lieu dit : La Bergerie

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Perméabilité entre milieux
 Agriculture

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Perméabilité entre milieux
 Agriculture
 Exploitation intensive
 Aménagement z. habitation
 Aménagement z. vup
 Aménagement z. int.

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation et préservation de la forêt**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Améliorer la fonctionnalité écologique de la forêt

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- restaurer la lisière
- aménager une zone tampon
- appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire : Problème global dans les secteurs forestiers (notamment) du site : pratique de l'équitation

Instances concernées :

SAT
 SFFN
 Communes
 Propriétaires
 SEPE
 Service de l'agriculture

Compétence pour mise en place :

SFFN
 SEPE
 Communes
 Propriétaires
 Service de l'agriculture

Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**Commune(s) : GlandMilieu n° : **14**Mesure n° : **M 14**Lieu dit : La BergerieType de milieu : **Haies, autres boisements**Valeur : moyenneImportance lémanique : faibleEtat du milieu : dégradéImportance locale et régionale : moyennePotentialités : moyennesProblèmes / conflits existants :

Trafic motorisé dans site
Agriculture
Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Trafic motorisé dans site
Agriculture
Gestion inappropriée

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la haie**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Améliorer la fonctionnalité de la haie

Degré d'urgence : **3**Priorité : **3**Descriptif des mesures :

- améliorer la composition et la structure de la végétation (suppression des robiniers)
- améliorer et renforcer la structure de la lisière

Commentaire : Problème global dans les secteurs forestiers (notamment) du site : pratique de l'équitation

Instances concernées :

SFFN
Propriétaires

Compétence pour mise en place :

Propriétaires
SFFN

Nom du site : La PromenthouseSite n° : **N 4**

Commune(s) : Gland

Milieu n° : **15**Mesure n° : **M 15**

Lieu dit : La Bergerie - Le Cottage

Type de milieu : **Parc, grande propriété**

Valeur : moyenne

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : moyennes

Problèmes / conflits existants :

Gestion inappropriée (entretien intensif)

Problèmes / conflits potentiels :Aménagement z. habitation
Gestion inappropriée (entretien intensif)**Libellé du groupe de mesures : Préservation des espaces ouverts des grandes propriétés**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion

Objectif des mesures :

Appliquer une gestion extensive des espaces favorables à la nature

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- conserver les espaces ouverts en nature de prairie
- gestion extensive des prairies
- limiter la densification du construit

Commentaire :Instances concernées :SFFN
SAT
PropriétairesCompétence pour mise en place :SAT
SFFN
Propriétaires

Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**Commune(s) : GlandMilieu n° : **16**Mesure n° : **M 16**Lieu dit : La BergerieType de milieu : **Forêt**Valeur : très élevéeImportance lémanique : forteEtat du milieu : bonImportance locale et régionale : fortePotentialités : élevéesProblèmes / conflits existants :

Habitation
 Perméabilité entre milieux
 Agriculture

Problèmes / conflits potentiels :

Perméabilité entre milieux
 Agriculture
 Gestion inappropriée
 Exploitation intensive
 Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Conservation de la fonction de la forêt riveraine**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion
 mesure d'intervention

Objectif des mesures :

Préserver voire renforcer la qualité écologique de la forêt

Degré d'urgence : 1

Priorité : 1

Descriptif des mesures :

- améliorer localement la lisière
- aménagement d'une zone tampon (prairie)
- canaliser strictement le public

Commentaire : Problème global dans les secteurs forestiers du site : pratique de l'équitationInstances concernées :

SFFN
 SAT
 Propriétaires
 Communes
 Service de l'agriculture
 SIT

Compétence pour mise en place :

SAT
 SFFN
 Communes
 Propriétaires
 Service de l'agriculture
 SIT

Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**

Commune(s) : Gland

Milieu n° : **17**Mesure n° : **M 17**

Lieu dit : Le Golf

Type de milieu : **Golf**

Valeur : faible

Importance lémanique : faible

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : faible

Potentialités : moyennes

Problèmes / conflits existants :

Gestion inappropriée (entretien intensif)

Problèmes / conflits potentiels :

Gestion inappropriée (entretien intensif)

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation des milieux ouverts du golf**Type(s) de mesure(s) :mesure d'intervention
mesure de gestionObjectif des mesures :

Restaurer une fonction écologique minimale à ce milieu entre deux ensembles forestiers

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- appliquer un entretien localement extensif
- créer des haies pour restructurer le milieu et assurer des liaisons entre les grands ensembles forestiers

Commentaire :Instances concernées :SFFN
SAT
PropriétairesCompétence pour mise en place :SFFN
Propriétaires

Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**

Commune(s) : Prangins - Gland

Milieu n° : **18**Mesure n° : **M 18**

Lieu dit :

Type de milieu : **Rive lacustre**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : moyennes

Problèmes / conflits existants :Dérangement
Déprédations par le publicProblèmes / conflits potentiels :Dérangement
Déprédations par le public
Chemin piétonnierLibellé du groupe de mesures : **Limitation de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Interdire l'accès à l'embouchure par terre et par eau, sauf pour les propriétaires riverains au bénéfice d'autorisations pour des installations nautiques existantes, dont l'accès est garanti

Commentaire :Instances concernées :SFFN
SEPECompétence pour mise en place :SFFN
SEPE

Nom du site : **La Promenthouse**Site n° : **N 4**

Commune(s) : Gland

Milieu n° : **19**Mesure n° : **M 19**

Lieu dit :

Type de milieu : **Rive lacustre**

Valeur : moyenne

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : faibles

Problèmes / conflits existants :

Dérangement

Déprédations par le public

Problèmes / conflits potentiels :

Dérangement

Déprédations par le public

Chemin piétonnier

Libellé du groupe de mesures : **Limitation périodique de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : **2**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Interdire périodiquement l'accès à la rive par terre
- Limiter périodiquement la navigation

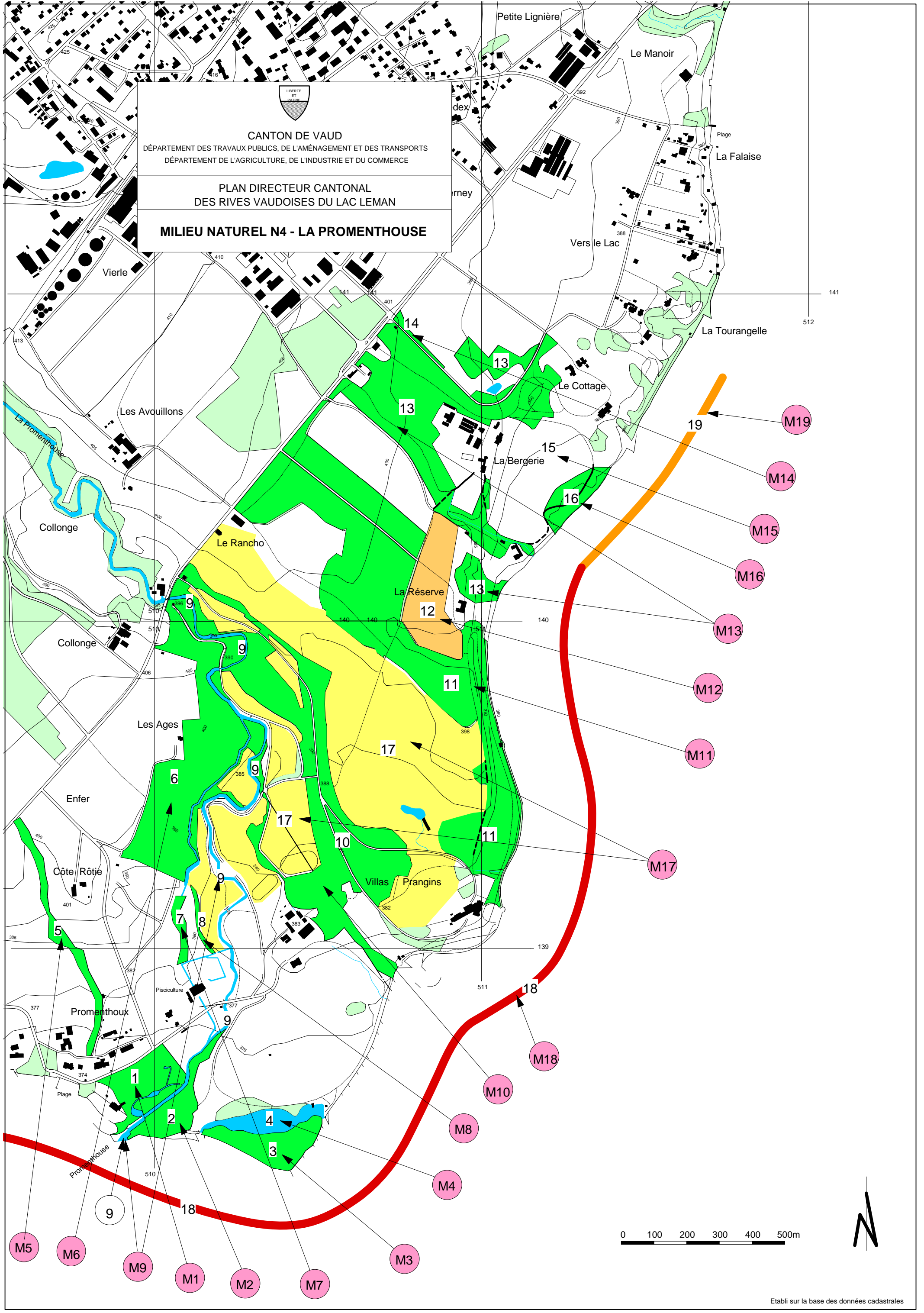
Commentaire :Instances concernées :SFFN
SEPECompétence pour mise en place :SFFN
SEPE

LIBERTÉ ET PATRIE

CANTON DE VAUD
 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

**PLAN DIRECTEUR CANTONAL
 DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN**

MILIEU NATUREL N4 - LA PROMENTHOUSE



Etabli sur la base des données cadastrales

Nom du site : **La Dullive**Site n° : **N 5**

Commune(s) : Gland - Dully

Milieu n° : **1**Mesure n° : **M 1**

Lieu dit :

Type de milieu : **Cours d'eau, cordon boisé**

Valeur : élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : faible

Problèmes / conflits existants :

Habitation
Voies de circulation
Trafic motorisé dans site
Correction cours d'eau

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
Voies de circulation
Trafic motorisé dans site
Correction cours d'eau
Pollution

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du cours inférieur de la Dullive**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Améliorer la fonctionnalité du cours d'eau

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- limiter les intervention sur les berges du cours d'eau et préservation de leur état naturel
- restaurer et revitaliser le cordon boisé : en particulier améliorer sa structure (déficiency en arbustes) et l'élargir localement
- supprimer les amarrages dans l'embouchure (sous réserve des dispositions concernant les pêcheurs professionnels)
- canaliser le public fréquentant la plage de Dully

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
SEPE

Compétence pour mise en place :

SFFN
SEPE

Nom du site : **La Dullive**Site n° : **N 5**

Commune(s) : Gland - Dully

Milieu n° : **2**Mesure n° : **M 2**

Lieu dit :

Type de milieu : **Rive lacustre**

Valeur : élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : faibles

Problèmes / conflits existants :Dérangement
Déprédations par le publicProblèmes / conflits potentiels :Dérangement
Déprédations par le public
Chemin piétonnierLibellé du groupe de mesures : **Limitation de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : 1

Priorité : 1

Descriptif des mesures :

- La limitation de l'accès à la rive du lac au sud ouest de l'embouchure par terre et par eau (sous réserve des dispositions concernant les pêcheurs professionnels) est recommandée.
- Canaliser le public fréquentant la plage de Dully

Commentaire :Instances concernées :SFFN
SEPE
Communes
PropriétairesCompétence pour mise en place :SFFN
SEPE
Communes
Propriétaires

Nom du site : La Dullive**Site n° : N 5****Commune(s) : Gland - Dully****Milieu n° : 3****Mesure n° : M 3****Lieu dit :****Type de milieu : Rive lacustre****Valeur : moyenne****Importance lémanique : moyenne****Etat du milieu : dégradé****Importance locale et régionale : forte****Potentialités : faibles**Problèmes / conflits existants :Dérangement
Déprédations par le publicProblèmes / conflits potentiels :Dérangement
Déprédations par le public
Chemin piétonnier**Libellé du groupe de mesures : Limitation périodique de l'accès à la rive****Type(s) de mesure(s) :**

mesure administrative

Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : 2**Priorité : 1**Descriptif des mesures :

- Interdire périodiquement l'accès à la rive par terre
- La limitation périodique de la navigation est recommandée

Commentaire :Instances concernées :SFFN
SEPECompétence pour mise en place :SFFN
SEPE

Nom du site : **La Dullive**Site n° : **N 5**Commune(s) : GlandMilieu n° : **4**Mesure n° : **M 4**Lieu dit :Type de milieu : **Parc, grande propriété**Valeur : moyenneImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : dégradéImportance locale et régionale : moyennePotentialités : faiblesProblèmes / conflits existants :

Gestion inappropriée (entretien intensif)

Problèmes / conflits potentiels :

Gestion inappropriée (entretien intensif)

Libellé du groupe de mesures : **Gestion naturelle des espaces ouverts et boisés des grandes propriétés**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion

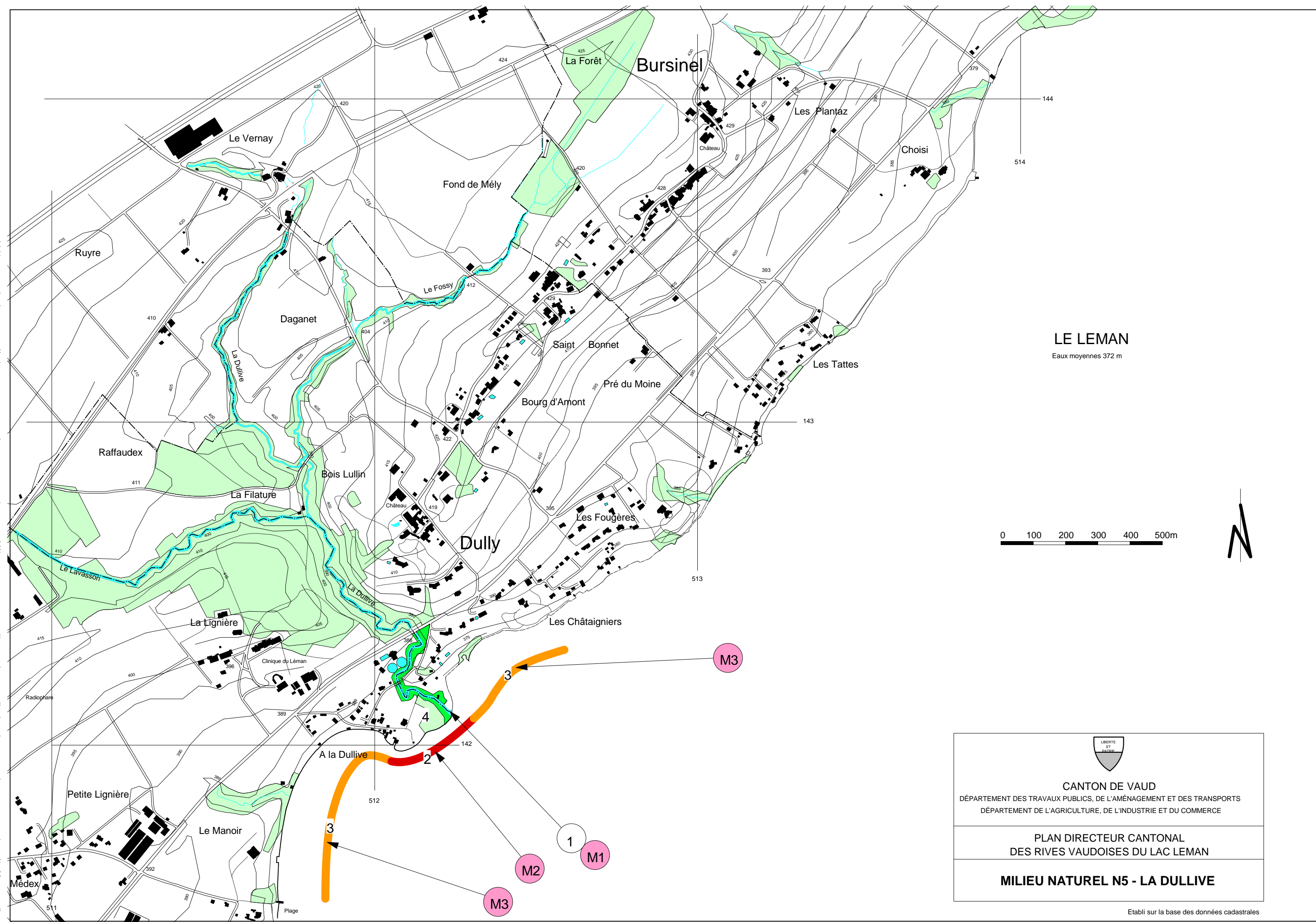
Objectif des mesures :

Préserver la valeur et la fonction écologique des parcs et des grandes propriétés

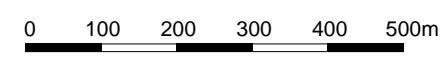
Degré d'urgence : **3**Priorité : **3**Descriptif des mesures :


- appliquer une gestion naturel dans l'entretien des grandes propriétés qui jouxtent la rive et l'embouchure

Commentaire :Instances concernées :SFFN
PropriétairesCompétence pour mise en place :SFFN
Propriétaires



LE LEMAN
Eaux moyennes 372 m





CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

**PLAN DIRECTEUR CANTONAL
DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN**

MILIEU NATUREL N5 - LA DULLIVE

Etabli sur la base des données cadastrales

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Allaman

Milieu n° : **1**Mesure n° : **M 1**

Lieu dit : La Pêcherie / Allaman

Type de milieu : **Cours d'eau**

Valeur : élevée

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : faibles

Problèmes / conflits existants :

Correction cours d'eau

Problèmes / conflits potentiels :Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du cours d'eau de l'Armary**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention

Objectif des mesures :

Restaurer la fonctionnalité du cours d'eau

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Remettre le cours d'eau à ciel ouvert

Commentaire : Milieu inclus dans le périmètre de la zone alluviale d'importance nationale n° 119Instances concernées :SFFN
Communes
SEPE
PropriétairesCompétence pour mise en place :SFFN
SEPE
Communes
Propriétaires

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Allaman

Milieu n° : **2**Mesure n° : **M 2**

Lieu dit : Les Bataux

Type de milieu : **Zones humides, plans d'eau**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Trafic motorisé dans site
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Trafic motorisé dans site
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. up

Libellé du groupe de mesures : **Préservation et revitalisation du bas-marais des Bataux**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Restaurer la fonctionnalité du milieu et assurer sa
 préservation

Degré d'urgence : **2**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Poursuivre le suivi actuel de la gestion du milieu (Conservation de la nature)
- Limiter au maximum la fréquentation du public dans le site en le canalisant sur des cheminements appropriés (se référer aux cheminements pour l'ensemble du site de l'embouchure de l'Aubonne)
- Aménager une zone tampon autour du marais
- Créer une lagune avec son accès au lac

Commentaire : Milieu inclus dans le périmètre de la zone alluviale d'importance nationale n° 119Instances concernées :

SFFN
 SEPE
 Communes
 Propriétaires
 Service de l'agriculture
 SAT
 SIT

Compétence pour mise en place :

SFFN
 SEPE
 Communes
 Propriétaires
 Service de l'agriculture

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Allaman

Milieu n° : **3**Mesure n° : **M 3**

Lieu dit :

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : très bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Trafic motorisé dans site
 Trafic vélomoteur dans site
 Trafic vélo dans site
 Chemin piétonnier
 Agriculture
 Dérangement
 Déprédation par le public

Problèmes / conflits potentiels :

Trafic motorisé dans site
 Trafic vélomoteur dans site
 Trafic vélo dans site
 Chemin piétonnier
 Agriculture
 Exploitation intensive
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la forêt**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Restaurer son caractère alluvial et limiter la pression

Degré d'urgence : **2**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Limiter la pénétration et la fréquentation du public (piétons et VTT)
- Diminuer le nombre de sentiers et canaliser le public
- Restaurer localement la lisière
- Restaurer son caractère alluvial en relation avec l'aménagement de zones de divagation de l'Aubonne

Commentaire :

Coordination avec les mesures de compensation liées au projet SEFA
 Milieu inclus dans le périmètre de la zone alluviale d'importance nationale n° 119

Instances concernées :

SFFN
 SAT
 Communes
 Propriétaires
 SEPE
 SIT

Compétence pour mise en place :

SFFN
 SEPE
 Communes
 Propriétaires

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**Commune(s) : AllamanMilieu n° : **4**Mesure n° : **M 4**Lieu dit : La FrésaireType de milieu : **Hales, autres boisements**Valeur : élevéeImportance lémanique : faibleEtat du milieu : satisfaisantImportance locale et régionale : fortePotentialités : élevéesProblèmes / conflits existants :

Chemin piétonnier
Agriculture
Dérangement
Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Chemin piétonnier
Agriculture
Dérangement
Gestion inappropriée

Libellé du groupe de mesures : **Préservation du cordon boisé du ruisseau de l'Armary**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Restaurer le cordon du ruisseau

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Restaurer les lisières
- Supprimer les dépôts sauvages divers

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
Propriétaires
Communes

Compétence pour mise en place :

SFFN
Communes
Propriétaires

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Allaman

Milieu n° : **5**Mesure n° : **M 5**

Lieu dit : La Frésaire

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : très bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :

Trafic motorisé dans site
Agriculture
Dérangement

Problèmes / conflits potentiels :

Trafic motorisé dans site
Agriculture
Exploitation intensive
Dérangement
Gestion inappropriée
Projet de gravière

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la forêt**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion

Objectif des mesures :

Restitution à la forêt de son caractère typique de chénaie thermophile

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Supprimer progressivement les quelques arbres non en station
- Reconstituer localement la lisière
- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
Propriétaires
Secrétariat général DTPAT

Compétence pour mise en place :

SFFN
Propriétaires

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Allaman

Milieu n° : **6**Mesure n° : **M 6**

Lieu dit : La Frésaire

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : moyenne

Importance lémanique : faible

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : moyenne

Potentialités : faibles

Problèmes / conflits existants :

Trafic motorisé dans site
Dérangement
Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Trafic motorisé dans site
Dérangement
Gestion inappropriée

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la forêt**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Restaurer la structure et la fonctionnalité

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Promouvoir les grands arbres en vue du développement d'une meilleure stratification
- Restaurer localement la lisière
- Supprimer les dépôts sauvages

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
Propriétaires
SEPE

Compétence pour mise en place :

SFFN
Propriétaires
SEPE

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Allaman

Milieu n° : **7**Mesure n° : **M 7**

Lieu dit : La Frésaire

Type de milieu : **Gravière avec zones humides,**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : moyennes

Problèmes / conflits existants :

Gestion inappropriée (dégradation de la falaise favorable à l'hirondelle de rivage et disparition des petits plans d'eau favorables aux batraciens)

Problèmes / conflits potentiels :Libellé du groupe de mesures : **Préservation des milieux de la gravière de la Frésaire**

Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Assurer la préservation du milieu

Degré d'urgence : 1

Priorité : 1

Descriptif des mesures :

- Préserver et gérer les falaises à hirondelles de rivage. Fixer préalablement les objectifs concernant les colonies d'hirondelles de rivage
- Evaluer les objectifs et les mesures en fonction de l'état actuel de la gravière (exploitation terminée et remise en état achevée)

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
Propriétaires

Compétence pour mise en place :

SFFN
Propriétaires

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Allaman, Buchillon

Milieu n° : **8**Mesure n° : **M 8**

Lieu dit : L'Aubonne

Type de milieu : **Cours d'eau**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : très bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :

Habitation
Voies de circulation
Chemin piétonnier
Perméabilité entre milieux
Agriculture
Correction cours d'eau
Pollution
Port

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
Voies de circulation
Chemin piétonnier
Perméabilité entre milieux
Agriculture
Correction cours d'eau
Pollution

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du cours de l'Aubonne**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Restituer la fonctionnalité au cours d'eau

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Améliorer les conditions de franchissement de la RC1
- Limiter les enrochements
- Créer des zones graveleuses
- Restaurer la fonctionnalité écologique de l'embouchure
- Améliorer la qualité de l'eau
- Limiter les amarrages au strict minimum

Commentaire : Milieu partiellement inclus dans le périmètre de la zone alluviale d'importance nationale n° 119

Instances concernées :

SFFN
SRA
SEPE

Compétence pour mise en place :

SFFN
SEPE
SRA

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Allaman

Milieu n° : **9**Mesure n° : **M 9**

Lieu dit : L'Aubonne

Type de milieu : **Haies, autres boisements**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :

Habitation
Voies de circulation
Chemin piétonnier
Agriculture
Dérangement
Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
Voies de circulation
Chemin piétonnier
Agriculture
Exploitation intensive
Dérangement
Gestion inappropriée

Libellé du groupe de mesures : **Préservation du cordon boisé de l'Aubonne**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Renforcer la fonctionnalité du cordon boisé

Degré d'urgence : **2**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Renforcer localement le cordon boisé
- Remplacer progressivement les robiniers et les résineux par des essences indigènes en station
- Restaurer localement la lisière
- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire : Milieu partiellement inclus dans le périmètre de la zone alluviale d'importance nationale n° 119

Instances concernées :

SFFN
Propriétaires
SEPE

Compétence pour mise en place :

SFFN
Propriétaires

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Buchillon

Milieu n° : **10**Mesure n° : **M 10**

Lieu dit : L'Aubonne

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :

Habitation
Voies de circulation
Trafic motorisé dans site
Trafic vélo dans site
Chemin piétonnier
Agriculture
Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
Voies de circulation
Trafic motorisé dans site
Trafic vélo dans site
Chemin piétonnier
Agriculture
Exploitation intensive
Gestion inappropriée

Libellé du groupe de mesures : **Préservation de la forêt alluviale**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Conserver la fonctionnalité écologique de la forêt

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Conserver par les mesures de gestion un bonne stratification de la végétation
- Aménager une zone tampon avec l'agriculture
- Supprimer les dépôts sauvages
- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire : Milieu inclus dans le périmètre de la zone alluviale d'importance nationale n° 119Instances concernées :

SFFN
Propriétaires
Service de l'agriculture
SEPE

Compétence pour mise en place :

SFFN
Propriétaires
Service de l'agriculture
SEPE

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Buchillon

Milieu n° : **11**Mesure n° : **M 11**

Lieu dit : La Grève

Type de milieu : **Zones humides, plans d'eau**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :

Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Gestion inappropriée

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du plan d'eau**Type(s) de mesure(s) :mesure d'intervention
mesure de gestionObjectif des mesures :

Restaurer la fonctionnalité du plan d'eau

Degré d'urgence : 1

Priorité : 1

Descriptif des mesures :

- Curer le plan d'eau
- Aggrandir le plan d'eau
- Eclaircir le cordon boisé le long de la berge pour ouvrir le milieu
- Soustraire à la pression du public

Commentaire : Milieu inclus dans le périmètre de la zone alluviale d'importance nationale n° 119Instances concernées :SFFN
PropriétairesCompétence pour mise en place :SFFN
Propriétaires

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Buchillon

Milieu n° : **12**Mesure n° : **M 12**

Lieu dit : La Grève

Type de milieu : **Zones humides, plans d'eau**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :

Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Gestion inappropriée

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la zone humide autour du plan d'eau**Type(s) de mesure(s) :mesure d'intervention
mesure de gestionObjectif des mesures :Restauration des caractéristiques et de la
fonctionnalité écologiques du milieu et des conditions
favorables aux batraciensDegré d'urgence : 1Priorité : 1Descriptif des mesures :

- Débroussailler le milieu
- Agrandir la zone humide
- Soustraire à la pression du public

Commentaire : Milieu inclus dans le périmètre de la zone alluviale d'importance nationale n° 119Instances concernées :SFFN
PropriétairesCompétence pour mise en place :SFFN
Propriétaires

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Buchillon

Milieu n° : **13**Mesure n° : **M 13**

Lieu dit : Chanivaz

Type de milieu : **Haies, autres boisements**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :Agriculture
DérangementProblèmes / conflits potentiels :Agriculture
Exploitation intensive
Dérangement
Déprédation par le public
Gestion inappropriéeLibellé du groupe de mesures : **Préservation du cordon boisé riverain du lac**Type(s) de mesure(s) :mesure d'intervention
mesure de gestionObjectif des mesures :

Conservation du cordon boisé

Degré d'urgence : **2**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Améliorer la stratification
- Restaurer la lisière
- Renforcer la largeur du cordon
- Aménager une zone tampon
- Limiter l'accès au public en le canalisant sur des cheminements balisés.
- Limiter l'accès à la rive strictement par des sentiers en cul-de sac depuis Chanivaz.
- Dissuader d'accéder à la forêt alluviale à l'ouest (milieu n° 10)

Commentaire :Instances concernées :SFFN
Propriétaires
Service de l'agricultureCompétence pour mise en place :SFFN
Propriétaires
Service de l'agriculture

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**Commune(s) : BuchillonMilieu n° : **14**Mesure n° : **M 14**Lieu dit : ChanivazType de milieu : **Prairies permanentes, parcs**Valeur : moyenneImportance lémanique : forteEtat du milieu : satisfaisantImportance locale et régionale : fortePotentialités : moyennesProblèmes / conflits existants :Agriculture
Gestion inappropriéeProblèmes / conflits potentiels :Agriculture
Gestion inappropriéeLibellé du groupe de mesures : **Gestion écologique des grandes propriétés**Type(s) de mesure(s) :mesure d'intervention
mesure de gestionObjectif des mesures :

Gestion extensive des grandes propriétés et domaines

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Limiter l'urbanisation
- Appliquer les mesures de gestion pour le domaine de Chanivaz selon les principes généraux de la culture intégrée
- Appliquer les principes de gestion extensive adaptés aux grandes propriétés

Commentaire :Instances concernées :SFFN
Propriétaires
Services de la Confédération
SATCompétence pour mise en place :SFFN
Propriétaires
Services de la Confédération
SAT

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Buchillon

Milieu n° : **15**Mesure n° : **M 15**

Lieu dit :

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Agriculture
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Agriculture
 Gestion inappropriée

Libellé du groupe de mesures : **Conservation et revitalisation de la forêt**

Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Assurer la préservation de la forêt

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Améliorer la stratification
- Restaurer les lisières
- Aménager des zones tampons
- Supprimer les dépôts sauvages
- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Propriétaires
 Service de l'agriculture

Compétence pour mise en place :

SFFN
 Propriétaires
 Service de l'agriculture

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Buchillon

Milieu n° : **16**Mesure n° : **M 16**

Lieu dit : Grands-Bois

Type de milieu : **Haies, autres boisements**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : faible

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : moyenne

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :

Habitation
Voies de circulation
Trafic motorisé dans site
Agriculture
Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
Voies de circulation
Trafic motorisé dans site
Agriculture
Gestion inappropriée

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la haie**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Restaurer la fonctionnalité de la lisière

Degré d'urgence :Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Améliorer localement la stratification
- Restaurer la lisière
- Aménager une zone tampon avec l'agriculture
- Supprimer les dépôts sauvages

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
Propriétaires
Service de l'agriculture

Compétence pour mise en place :

SFFN
Propriétaires
Service de l'agriculture

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Allaman, Buchillon

Milieu n° : **17**Mesure n° : **M 17**

Lieu dit :

Type de milieu : **Rive lacustre**

Valeur : élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : moyennes

Problèmes / conflits existants :Chemin piétonnier
Dérangement
Navigation à proximité de la riveProblèmes / conflits potentiels :Chemin piétonnier
Dérangement
Navigation à proximité de la riveLibellé du groupe de mesures : **Limitation de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

|- Interdire l'accès à l'embouchure par terre et par eau. Seul l'accès au port des Batiaux est autorisé.

Commentaire :Instances concernées :SFFN
SEPECompétence pour mise en place :SFFN
SEPE

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Buchillon

Milieu n° : **18**Mesure n° : **M 18**

Lieu dit :

Type de milieu : **Rive lacustre**

Valeur : moyenne

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : moyennes

Problèmes / conflits existants :

Chemin piétonnier
 Dérangement
 Navigation à proximité de la rive

Problèmes / conflits potentiels :

Chemin piétonnier
 Dérangement
 Navigation à proximité de la rive

Libellé du groupe de mesures : **Limitation périodique de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : **2**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Interdire périodiquement l'accès à la rive par terre
- Limiter périodiquement la navigation

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 SEPE

Compétence pour mise en place :

SFFN
 SEPE

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Allaman

Milieu n° : **19**Mesure n° : **M 19**

Lieu dit : La Pêcherie

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Perméabilité entre milieux
 Agriculture
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Perméabilité entre milieux
 Agriculture
 Exploitation intensive
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. vup
 Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Conservation et revitalisation de la forêt**

Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Conservation et revitalisation de la forêt

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Propriétaires

Compétence pour mise en place :

SFFN
 Propriétaires

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Allaman

Milieu n° : **20**Mesure n° : **M 20**

Lieu dit : Verex

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : élevée

Importance lémanique : faible

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : moyenne

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Perméabilité entre milieux
 Agriculture
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Perméabilité entre milieux
 Agriculture
 Exploitation intensive
 Gestion inappropriée
 Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Conservation et revitalisation de la forêt**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Conservation et revitalisation de la forêt

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Propriétaires

Compétence pour mise en place :

SFFN
 Propriétaires

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Allaman

Milieu n° : **21**Mesure n° : **M 21**

Lieu dit : Verex

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : élevée

Importance lémanique : faible

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : moyenne

Potentialités : moyennes

Problèmes / conflits existants :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée
 Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Conservation et revitalisation de la forêt**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Conservation et revitalisation de la forêt

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Propriétaires

Compétence pour mise en place :

SFFN
 Propriétaires

Nom du site : **L'Aubonne**Site n° : **N 6**

Commune(s) : Allaman

Milieu n° : **22**Mesure n° : **M 22**

Lieu dit : Embouchure de l'Eau Noire

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Trafic motorisé dans site
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Trafic motorisé dans site
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Exploitation intensive
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. vup
 Aménagement z. int.

Libellé du groupe de mesures : **Conservation et revitalisation de la forêt de type alluvial**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Conservation et revitalisation de la forêt

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

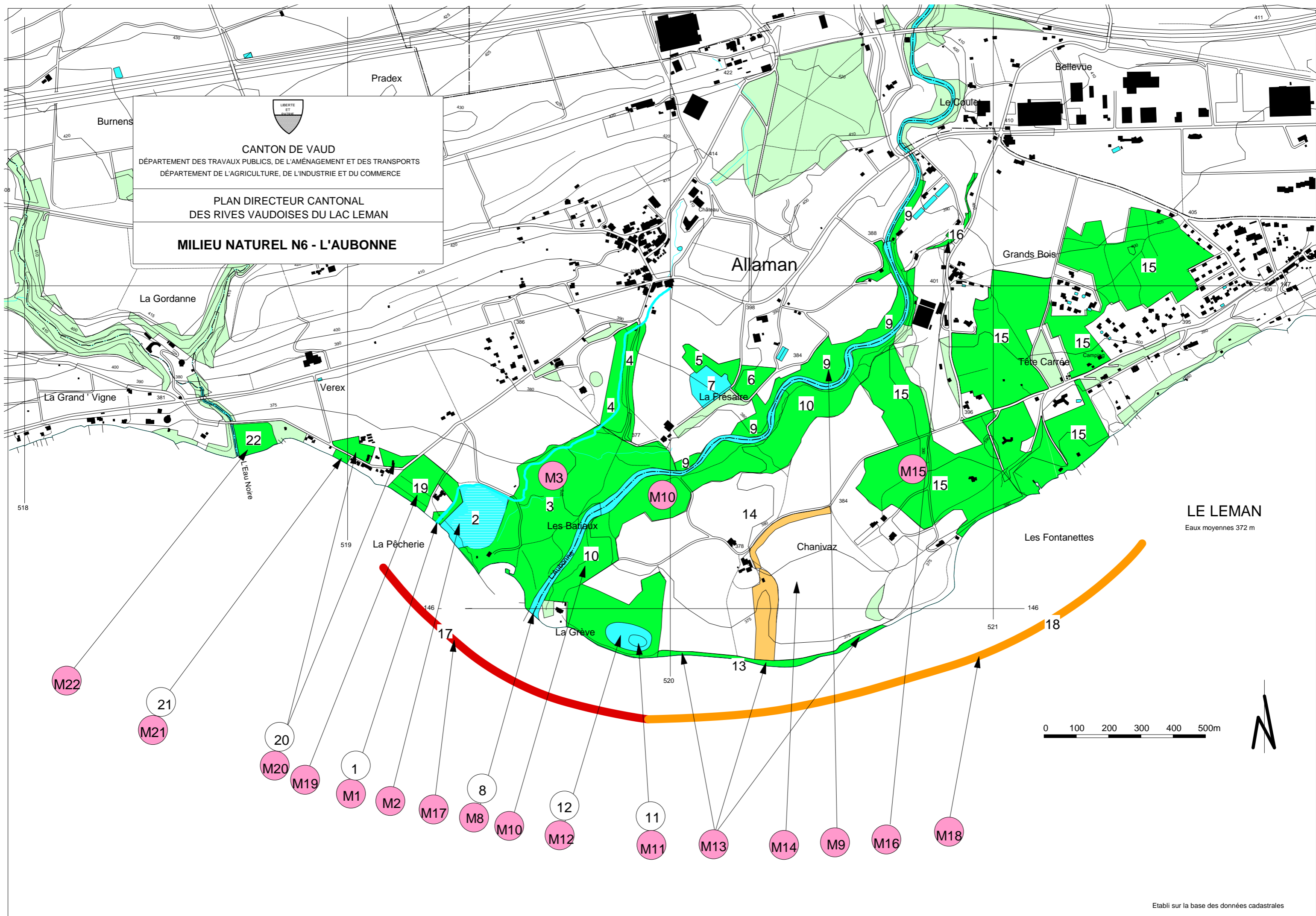
- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Propriétaires

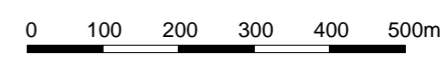
Compétence pour mise en place :

SFFN
 Propriétaires




CANTON DE VAUD
 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
PLAN DIRECTEUR CANTONAL
DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN
MILIEU NATUREL N6 - L'AUBONNE

LE LEMAN
 Eaux moyennes 372 m



Etabli sur la base des données cadastrales

Nom du site : **Le Boiron de Morges**Site n° : **N 7**Commune(s) : **St Prex**Milieu n° : **1**Mesure n° : **M 1**

Lieu dit :

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Chemin piétonnier
Agriculture
Dérangement
Déprédation par le public
Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Chemin piétonnier
Agriculture
Dérangement
Déprédation par le public
Gestion inappropriée
Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la forêt et du cordon boisé en rive droite**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

limiter la pression du public et assurer la préservation de
la fonction écologique

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Limiter la fréquentation du public en le canalisant sur des cheminements balisés
- Limiter le nombre de chemins / sentiers
- Favoriser les essences indigènes en station (végétation de type alluvial)
- Recréer des lisières et aménager une zone tampon avec l'agriculture
- Recréer d'un plan d'eau

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
SAT
Communes
Propriétaires
Service de l'agriculture

Compétence pour mise en place :

SFFN
SAT
Communes
Propriétaires
Service de l'agriculture

Nom du site : **Le Bolron de Morges**Site n° : **N 7**

Commune(s) : St Prex, Tolochenaz

Milieu n° : **2**Mesure n° : **M 2**

Lieu dit :

Type de milieu : **Cours d'eau**

Valeur : élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :Agriculture
Gestion inappropriéeProblèmes / conflits potentiels :Agriculture
Gestion inappropriée
Aménagement z. vup
Densification du construitLibellé du groupe de mesures : **Revitalisation du cours d'eau**Type(s) de mesure(s) :mesure d'intervention
mesure de gestionObjectif des mesures :

Restituer la fonctionnalité écologique au cours d'eau

Degré d'urgence : 1Priorité : 1Descriptif des mesures :

- Amélioration de la qualité de l'eau
- Préserver l'état naturel des rives
- Préserver l'embouchure, en particulier éviter la construction d'un pont à sa proximité
- Eloigner le sentier en rive droite
- Rendre franchissable pour la faune piscicole le seuil au passage de la route cantonale (degré d'urgence 2)
- Eliminer les amarrages non dûment autorisés par le SEPE

Commentaire :Instances concernées :SFFN
SEPE
Communes
SRA
SATCompétence pour mise en place :SFFN
SEPE
Communes
SRA

Nom du site : **Le Boiron de Morges**Site n° : **N 7**

Commune(s) : Tolochenaz

Milieu n° : **3**Mesure n° : **M 3**

Lieu dit :

Type de milieu : **Haies, autres boisements**

Valeur : moyenne

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : faibles

Problèmes / conflits existants :Voies de circulation
Perméabilité entre milieuxProblèmes / conflits potentiels :Voies de circulation
Perméabilité entre milieux
Gestion inappropriée
Aménagement z. vup
Densification du construitLibellé du groupe de mesures : **Revitalisation du cordon boisé du Boiron en rive gauche**Type(s) de mesure(s) :mesure d'intervention
mesure de gestionObjectif des mesures :

Préservation et amélioration de sa fonctionnalité

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Améliorer la stratification (peu d'arbustes)
- Elargir par la plantation d'essences indigènes en station
- Restaurer la lisière
- Limiter et canaliser la fréquentation du public, notamment en déplaçant la piste Vita hors du périmètre naturel du Boiron

Commentaire :Instances concernées :Communes
SAT
SFFN
STCompétence pour mise en place :SFFN
Communes
ST

Nom du site : **Le Boiron de Morges**Site n° : **N 7**Commune(s) : St PrexMilieu n° : **4**Mesure n° : **M 4**Lieu dit :Type de milieu : **Zones humides, plans d'eau**Valeur : très élevéeImportance lémanique : forteEtat du milieu : satisfaisantImportance locale et régionale : fortePotentialités : très élevéesProblèmes / conflits existants :Dérangement
PollutionProblèmes / conflits potentiels :Dérangement
Déprédation par le public
Pollution
Aménagement z. vupLibellé du groupe de mesures : **Conservation de la roselière**Type(s) de mesure(s) :mesure d'intervention
mesure de gestion
mesure administrativeObjectif des mesures :

Préserver et revitaliser la roselière

Degré d'urgence : 1Priorité : 1Descriptif des mesures :

- Interdire l'accès du public, notamment en supprimant les sentiers d'accès
- Restaurer et étendre la roselière

Commentaire :Instances concernées :SFFN
SEPE
Communes
PropriétairesCompétence pour mise en place :SFFN
SEPE
Communes
Propriétaires

Nom du site : **Le Boiron de Morges**Site n° : **N 7**

Commune(s) : Tolochenaz

Milieu n° : **5**Mesure n° : **M 5**

Lieu dit :

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : moyennes

Problèmes / conflits existants :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Dérangement
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Exploitation intensive
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. habitation
 Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la forêt en rive gauche**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

limiter la pression du public et assurer la préservation de
 la fonction écologique

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Favoriser les essences indigènes en station (végétation de type alluvial), notamment par la suppression graduelle des peupliers
- Restaurer la lisière et aménager une zone tampon avec l'agriculture et les autres activités
- Limiter et canaliser la fréquentation du public (déplacement de la piste Vifa hors du périmètre naturel du Boiron)
- Eliminer progressivement les constructions non admises
- Mettre en place la gestion de la zone humide dans la forêt (cf milieu n° 6)

Commentaire :Instances concernées :

SAT
 SFFN
 Communes
 Propriétaires
 Service de l'agriculture

Compétence pour mise en place :

SFFN
 SAT
 Communes
 Propriétaires
 Service de l'agriculture

Nom du site : **Le Boiron de Morges**Site n° : **N 7**

Commune(s) : Tolochenaz

Milieu n° : **6**Mesure n° : **M 6**

Lieu dit :

Type de milieu : **Zones humides, plans d'eau**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : faibles

Problèmes / conflits existants :

Trafic motorisé dans site
Dérangement
Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Trafic motorisé dans site
Dérangement
Déprédation par le public
Gestion inappropriée
Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation des plans d'eau forestiers**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Préserver et revitaliser les plans d'eau et gérer la
roselière

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Faucher les roseaux et les arbustes
- Curer les plans d'eau
- Limiter strictement la fréquentation et canaliser le public (déplacement de la piste Vita hors du périmètre du Boiron)
- Coupe d'une partie des arbres bordant le plan d'eau pour ouvrir le milieu (laisser parvenir davantage de lumière)

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
Communes

Compétence pour mise en place :

SFFN
Communes

Nom du site : **Le Boiron de Morges**Site n° : **N 7**Commune(s) : TolochenazMilieu n° : **7**Mesure n° : **M 7**Lieu dit :Type de milieu : **Haies, autres boisements**Valeur : élevéeImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : bonImportance locale et régionale : fortePotentialités : moyennesProblèmes / conflits existants :

Chemin piétonnier
 Dérangement
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Chemin piétonnier
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du cordon boisé riverain du lac**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention

Objectif des mesures :

Améliorer sa structure et sa fonction

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Favoriser les essences indigènes en station et élargir localement le cordon
- Améliorer localement sa structure
- Supprimer localement les ronces et les exotiques

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Communes

Compétence pour mise en place :

SFFN
 Communes

Nom du site : **Le Boiron de Morges**Site n° : **N 7**Commune(s) : St Prex, TotochenazMilieu n° : **8**Mesure n° : **M 8**Lieu dit :Type de milieu : **Rive lacustre**Valeur : très élevéeImportance lémanique : forteEtat du milieu : dégradéImportance locale et régionale : fortePotentialités : élevéesProblèmes / conflits existants :Fréquentation humaine
NavigationProblèmes / conflits potentiels :Fréquentation humaine
NavigationLibellé du groupe de mesures : **Limitation de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Interdire l'accès à l'embouchure par terre et par eau. L'accès des pêcheurs professionnels à leurs installations est autorisé

Commentaire :Instances concernées :SFFN
SEPECompétence pour mise en place :SFFN
SEPE

Nom du site : Le Boiron de MorgesSite n° : **N 7**

Commune(s) : St Prex, Tolochenaz

Milieu n° : **9**Mesure n° : **M 9**

Lieu dit :

Type de milieu : **Rive lacustre**

Valeur : élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :Fréquentation humaine
NavigationProblèmes / conflits potentiels :Fréquentation humaine
NavigationLibellé du groupe de mesures : **Limitation périodique de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : 1

Priorité : 1

Descriptif des mesures :

- Interdire périodiquement l'accès à la rive par terre
- Limiter périodiquement la navigation

Commentaire :Instances concernées :SFFN
SEPECompétence pour mise en place :SFFN, SEPE
SFFN
SEPE

Nom du site : **Le Boiron de Morges**Site n° : **N 7**

Commune(s) : St Prex

Milieu n° : **10**Mesure n° : **M 10**

Lieu dit :

Type de milieu : **Aire agricole**

Valeur : moyenne

Importance lémanique : faible

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : moyenne

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Agriculture

Problèmes / conflits potentiels :

Agriculture

Libellé du groupe de mesures : **Aire agricole de transition vers les milieux naturels**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion

Objectif des mesures :

Aménager une transition progressive de la RC vers les milieux naturels boisés en rive droite

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Aménager une zone tampon en bordure de la forêt
- Extensifier les cultures en direction de la zone tampon
- Aménager des haies

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
Propriétaires
Service de l'agriculture

Compétence pour mise en place :

SFFN
Propriétaires
Service de l'agriculture

Nom du site : **Le Bolron de Morges**Site n° : **N 7**

Commune(s) : Tolochenaz

Milieu n° : **11**Mesure n° : **M 11**

Lieu dit :

Type de milieu : **Aire à utilisations (actuelles)**

Valeur : faible

Importance lémanique : faible

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : faible

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Dérangement (tand de tir)
 Dépôts de matériel
 Entretien intensif

Problèmes / conflits potentiels :Libellé du groupe de mesures : **Requalification de la zone entre la RC et la forêt en rive gauche et le cordon boisé riverain du lac**

Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion

Objectif des mesures :

Aménager une transition progressive de la RC vers les milieux naturels boisés en rive gauche

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Aménager une zone tampon en bordure de la forêt
- Extensifier les cultures en direction de la zone tampon
- Aménager des haies
- Déplacer le stand de tir sur un autre site
- Limiter la zone de loisirs à la partie nord-est du site
- Eliminer le dépôt de matériel de chantier

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Communes
 Propriétaires
 SAT
 Service de l'agriculture

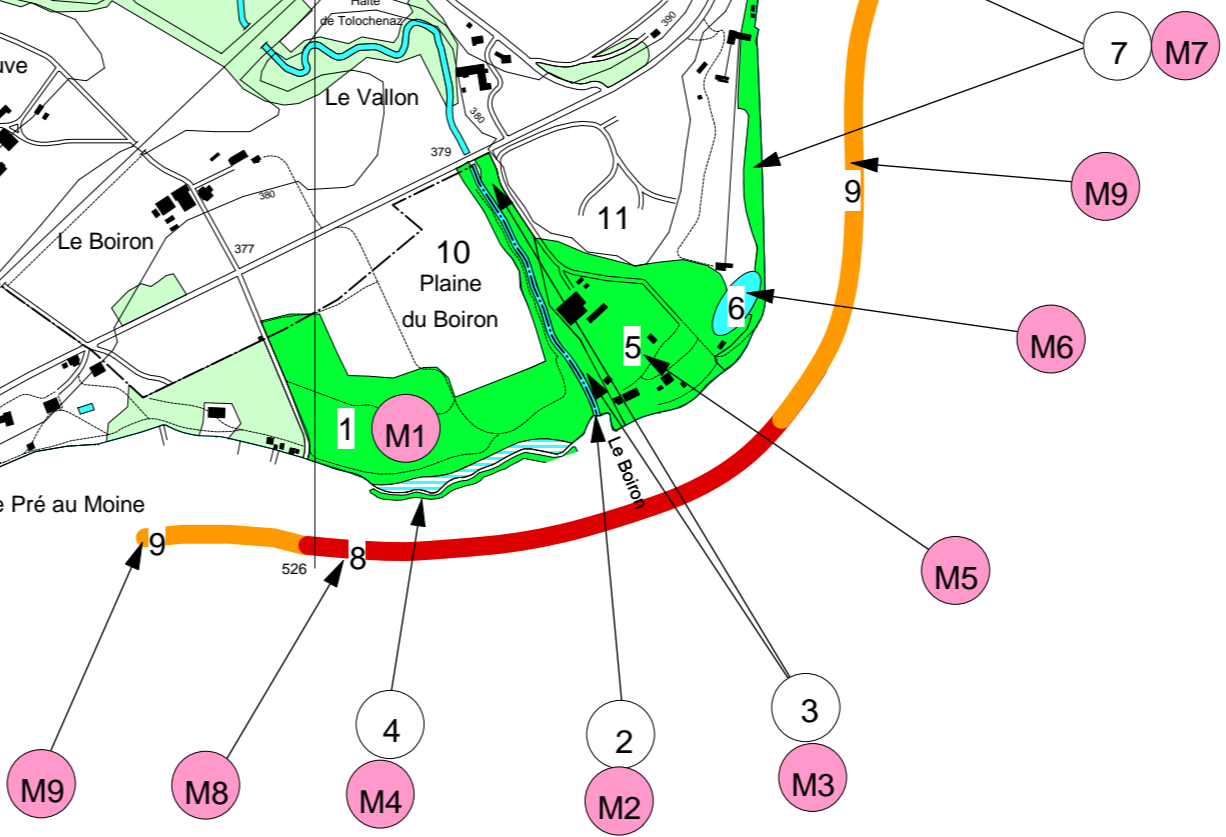
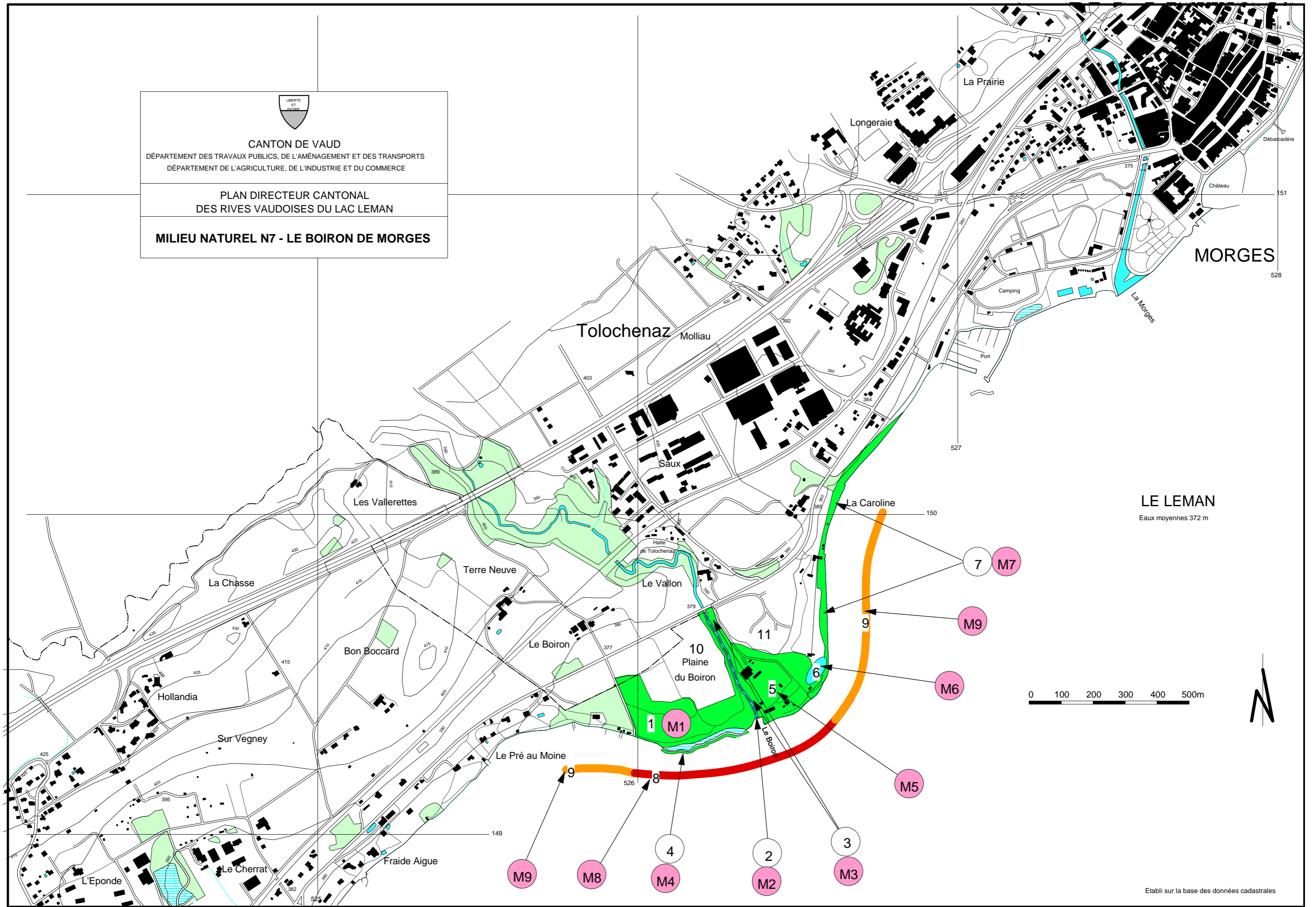
Compétence pour mise en place :

SFFN
 Communes
 Propriétaires
 SAT
 Service de l'agriculture


CANTON DE VAUD
 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

**PLAN DIRECTEUR CANTONAL
 DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN**

MILIEU NATUREL N7 - LE BOIRON DE MORGES



Etabli sur la base des données cadastrales

Nom du site : **La Venoge**Site n° : **N 8**

Commune(s) : Préverenges

Milieu n° : **1**Mesure n° : **M 1**

Lieu dit :

Type de milieu : **Cours d'eau**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Habitation
Voies de circulation
Chemin piétonnier
Perméabilité entre milieux
Dérangement
Pollution

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
Voies de circulation
Chemin piétonnier
Perméabilité entre milieux
Exploitation intensive
Dérangement
Correction cours d'eau
Pollution
Aménagement z. vup
Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du cours inférieur de la Venoge et requalification de l'embouchure**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion
mesure administrative

Objectif des mesures :

Amélioration de la qualité et de la fonctionnalité
écologique de l'embouchure de la Venoge

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

se référer aux mesures des fiches C1 et B2 du PAC Venoge.

Commentaire :Instances concernées :

SAT
SFFN
SEPE
Communes

Compétence pour mise en place :

SAT
SFFN
SEPE
Communes

Nom du site : **La Venoge**Site n° : **N 8**Commune(s) : St-SulpiceMilieu n° : **2**Mesure n° : **M 2**Lieu dit :Type de milieu : **Haies, autres boisements**Valeur : élevéeImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : satisfaisantImportance locale et régionale : fortePotentialités : moyennesProblèmes / conflits existants :

Habitation
Voies de circulation
Trafic motorisé dans site
Chemin piétonnier
Dérangement
Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
Voies de circulation
Trafic motorisé dans site
Chemin piétonnier
Dérangement
Déprédation par le public
Exploitation intensive
Gestion inappropriée
Aménagement z. vup
Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du cordon boisé de la rive gauche de la Venoge**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Revitalisation du cordon boisé

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Supprimer progressivement les robiniers
- Restaurer la lisière
- Renforcer la largeur du cordon
- Améliorer sa stratification
- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
SEPE
Communes
Propriétaires

Compétence pour mise en place :

Communes
Propriétaires
SFFN

Nom du site : La Venoge**Site n° : N 8****Commune(s) : Prévèrenges****Milieu n° : 3****Mesure n° : M 3****Lieu dit :** Les Roseaux**Type de milieu :** Forêt**Valeur :** très élevée**Importance lémanique :** moyenne**Etat du milieu :** bon**Importance locale et régionale :** forte**Potentialités :** très élevéesProblèmes / conflits existants :

Habitation
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Agriculture
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Agriculture
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Exploitation intensive
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la forêt****Type(s) de mesure(s) :**

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Renforcer les mesures de gestion et limitation de la
 pression du public

Degré d'urgence : 2**Priorité : 2**Descriptif des mesures :

- Promouvoir les essences en station
- Restaurer la lisière
- Aménager une zone tampon
- Supprimer les dépôts sauvages
- Limiter la pression du public
- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Communes
 Propriétaires
 Service de l'agriculture

Compétence pour mise en place :

SFFN
 Communes
 Propriétaires
 Service de l'agriculture

Nom du site : **La Venoge**Site n° : **N 8**Commune(s) : PrévèrengeMilieu n° : **4**Mesure n° : **M 4**Lieu dit : Les RoseauxType de milieu : **Forêt**Valeur : élevéeImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : satisfaisantImportance locale et régionale : fortePotentialités : élevéesProblèmes / conflits existants :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Agriculture
 Décharge
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Agriculture
 Décharge
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du milieu**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion
 mesure d'intervention

Objectif des mesures :

cf. PAC Venoge

Degré d'urgence : **2**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

se référer aux mesures de la fiche B1 du PAC Venoge.

Commentaire :Instances concernées :

SAT
 SFFN
 Communes
 Propriétaires

Compétence pour mise en place :

SAT
 SFFN
 Communes
 Propriétaires

Nom du site : **La Venoge**Site n° : **N 8**Commune(s) : PréverengesMilieu n° : **5**Mesure n° : **M 5**Lieu dit : Le SoutType de milieu : **Forêt**Valeur : très élevéeImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : bonImportance locale et régionale : fortePotentialités : très élevéesProblèmes / conflits existants :Trafic motorisé dans site
AgricultureProblèmes / conflits potentiels :Trafic motorisé dans site
Agriculture
Exploitation intensive
Gestion inappropriée
Aménagement z. vup
Aménagement z. int.Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du milieu**Type(s) de mesure(s) :mesure de gestion
mesure d'interventionObjectif des mesures :

cf. PAC Venoge

Degré d'urgence : **2**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

se référer aux mesures de la fiche B1 du PAC Venoge.

Commentaire :Instances concernées :SAT
SFFN
Communes
PropriétairesCompétence pour mise en place :SAT
SFFN
Communes
Propriétaires

Nom du site : **La Venoge**Site n° : **N 8**

Commune(s) : Prévèrenge

Milieu n° : **6**Mesure n° : **M 6**

Lieu dit : Le Sout

Type de milieu : **Zones humides, plans d'eau**

Valeur : élevée

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : moyen

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Atterrissement

Problèmes / conflits potentiels :

Disparition du milieu

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du milieu**Type(s) de mesure(s) :mesure de gestion
mesure d'interventionObjectif des mesures :

cf. PAC Venoge

Degré d'urgence : **2**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

se référer aux mesures de la fiche B1 du PAC Venoge.

Commentaire :Instances concernées :SAT
SFFN
Communes
PropriétairesCompétence pour mise en place :SAT
SFFN
Communes
Propriétaires

Nom du site : **La Venoge**Site n° : **N 8**

Commune(s) : St-Sulpice

Milieu n° : **7**Mesure n° : **M 7**

Lieu dit :

Type de milieu : **Zones humides, plans d'eau**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :

Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Chemin piétonnier
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation et extension de la zone humide en rive gauche de l'embouchure de la Venoge**

Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Amélioration de la fonctionnalité du milieu

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

se référer aux mesures de la fiches C1 du PAC Venoge.

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Communes
 SEPE

Compétence pour mise en place :

SFFN
 SEPE
 Communes

Nom du site : **La Venoge**Site n° : **N 8**

Commune(s) : St-Sulpice

Milieu n° : **8**Mesure n° : **M 8**

Lieu dit :

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : élevée

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : faibles

Problèmes / conflits existants :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Chemin piétonnier
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée
 Trafic vélo dans site

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Trafic vélo dans site
 Chemin piétonnier
 Exploitation intensive
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. vup
 Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la forêt**

Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Améliorer la qualité écologique et la fonctionnalité de
 la forêt en regard du site

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Promotion des essences en station
- Amélioration de la stratification
- Restauration des lisières
- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu
- Limiter le nombre de chemins
- Canaliser le public sur un nombre restreint de chemin

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Communes
 Propriétaires

Compétence pour mise en place :

SFFN
 Communes
 Propriétaires

Nom du site : **La Venoge**Site n° : **N 8**Commune(s) : St-SulpiceMilieu n° : **9**Mesure n° : **M 9**Lieu dit :Type de milieu : **Forêt**Valeur : moyenneImportance lémanique : faibleEtat du milieu : satisfaisantImportance locale et régionale : moyennePotentialités : moyennesProblèmes / conflits existants :

Trafic motorisé dans site
Agriculture
Dérangement
Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Trafic motorisé dans site
Agriculture
Dérangement
Exploitation intensive
Déprédation par le public
Gestion inappropriée
Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Maintien de la fonction écologique de la forêt**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion

Objectif des mesures :

Maintien de la fonction écologique de la forêt

Degré d'urgence : **3**Priorité : **3**Descriptif des mesures :

- Améliorer la stratification
- Restaurer la lisière
- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
Communes
Propriétaires

Compétence pour mise en place :

Propriétaires
Communes
SFFN

Nom du site : **La Venoge**Site n° : **N 8**Commune(s) : St-SulpiceMilieu n° : **10**Mesure n° : **M 10**Lieu dit : Sur le LaviauType de milieu : **Forêt**Valeur : élevéeImportance lémanique : faibleEtat du milieu : bonImportance locale et régionale : moyennePotentialités : très élevéesProblèmes / conflits existants :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Chemin piétonnier
 Dérangement
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Habitation
 Trafic motorisé dans site
 Chemin piétonnier
 Exploitation intensive
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. vup
 Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Maintien de la fonction écologique de la forêt**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion

Objectif des mesures :

Maintien de la fonction écologique de la forêt

Degré d'urgence : **3**Priorité : **3**Descriptif des mesures :

- Améliorer la stratification
- Restaurer la lisière
- Appliquer une gestion proche de la nature conformément aux caractéristiques du milieu

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Communes
 Propriétaires

Compétence pour mise en place :

Propriétaires
 Communes
 SFFN

Nom du site : **La Venoge**Site n° : **N 8**Commune(s) : St-SulpiceMilieu n° : **11**Mesure n° : **M 11**Lieu dit :Type de milieu : **Parc, terrains de sports**Valeur : faibleImportance lémanique : faibleEtat du milieu : dégradéImportance locale et régionale : faiblePotentialités : faiblesProblèmes / conflits existants :

Trafic motorisé dans site
 Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Déprédation par le public

Problèmes / conflits potentiels :

Trafic motorisé dans site
 Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Aménagement z. vup
 Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Appliquer un entretien extensif des surfaces en herbes**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion

Objectif des mesures :

Préserver ou restaurer une certaine fonction écologique
 aux espaces ouverts

Degré d'urgence :Priorité : **3**Descriptif des mesures :

- Extensifier l'entretien
- Aménager une zone tampon le long de la lisière de la forêt au sud et à l'ouest

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Propriétaires
 Communes
 Service de l'agriculture

Compétence pour mise en place :

SFFN
 Communes
 Propriétaires
 Service de l'agriculture

Nom du site : **La Venoge**Site n° : **N 8**

Commune(s) : St-Sulpice

Milieu n° : **12**Mesure n° : **M 12**

Lieu dit :

Type de milieu : **Zone industrielle**

Valeur : faible

Importance lémanique : faible

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : faible

Potentialités : faibles

Problèmes / conflits existants :

Trafic motorisé dans site
 Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Déprédation par le public

Problèmes / conflits potentiels :

Trafic motorisé dans site
 Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Aménagement z. vup
 Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Appliquer un entretien extensif des surfaces en herbes**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion

Objectif des mesures :

Préserver ou restaurer une certaine fonction écologique
 aux espaces ouverts

Degré d'urgence :Priorité : **3**Descriptif des mesures :

- Extensifier l'entretien
- Aménager une zone tampon le long de la lisière de la forêt au sud et à l'ouest

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Propriétaires
 Communes

Compétence pour mise en place :

SFFN
 Communes
 Propriétaires



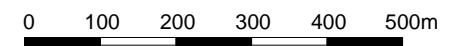
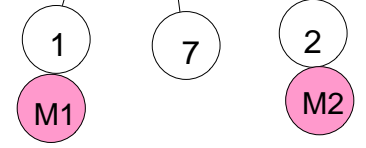
LE LEMAN
Eaux moyennes 372 m



CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

**PLAN DIRECTEUR CANTONAL
DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN**

MILIEU NATUREL N8 - LA VENOGÈ



Nom du site : La Chamberonne**Site n° : N 9****Commune(s) : St-Sulpice, Lausanne****Milieu n° : 1****Mesure n° : M 1****Lieu dit :****Type de milieu : Cours d'eau****Valeur : moyenne****Importance lémanique : forte****Etat du milieu : dégradé****Importance locale et régionale : forte****Potentialités : faibles****Problèmes / conflits existants :**

Voies de circulation
 Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Correction cours d'eau
 Pollution

Problèmes / conflits potentiels :

Voies de circulation
 Trafic vélo dans site
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Correction cours d'eau
 Aménagement z. vup
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Pollution

Libellé du groupe de mesures : Revitalisation du cours d'eau et de son embouchure**Type(s) de mesure(s) :**

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Préservation de sa fonction écologique

Degré d'urgence : 1**Priorité : 1****Descriptif des mesures :**

- Améliorer la qualité de l'eau
- limiter les enrochements
- aménager et déplacer le cheminement piéton en retrait de la rive à gauche de l'embouchure

Commentaire :**Instances concernées :**

SEPE
 Communes
 Service d'assainissement de la Ville de Lausanne
 Service des forêts de la Ville de Lausanne

Compétence pour mise en place :

SEPE
 Service d'assainissement de la Ville de Lausanne
 Service des forêts de la Ville de Lausanne
 Communes

Nom du site : **La Chamberonne**Site n° : **N 9**Commune(s) : St-Sulpice, LausanneMilieu n° : **2**Mesure n° : **M 2**Lieu dit :Type de milieu : **Haies, autres boisements**Valeur : moyenneImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : dégradéImportance locale et régionale : fortePotentialités : faiblesProblèmes / conflits existants :

Voies de circulation
 Trafic motorisé dans site
 Trafic vélo dans site
 Chemin piétonnier
 Dérangement
 Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Voies de circulation
 Trafic motorisé dans site
 Trafic vélo dans site
 Chemin piétonnier
 Dérangement
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. vup
 Déprédation par le public

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation du cordon boisé de la Chamberonne**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Renforcer la fonction du cordon boisé

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Supprimer progressivement les essences exotiques
- Renforcer localement la largeur du cordon
- Renforcer la lisière
- Relier le cordon boisé du cours d'eau au boisement riverain du lac en rive gauche
- Déplacer le cheminement piétonnier du sud au nord de ce boisement

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 Communes
 Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne
 Service des forêts de la Ville de Lausanne

Compétence pour mise en place :

SFFN
 Communes
 Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne
 Service des forêts de la Ville de Lausanne

Nom du site : **La Chamberonne**Site n° : **N 9**

Commune(s) : Lausanne

Milieu n° : **3**Mesure n° : **M 3**

Lieu dit :

Type de milieu : **Zones humides, plans d'eau**

Valeur : très élevée

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : bon

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : très élevées

Problèmes / conflits existants :

Chemin piétonnier
Dérangement
Gestion inappropriée

Problèmes / conflits potentiels :

Chemin piétonnier
Dérangement
Déprédation par le public
Gestion inappropriée
Aménagement z. vup

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de l'étang du Bourget**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
mesure de gestion

Objectif des mesures :

Renforcer la fonction écologique de l'étang

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Curer le plan d'eau
- Améliorer le profil de la berge de l'étang (ôter les rondins et reprofiler)
- Supprimer le sentier pédestre qui sépare l'étang de la prairie adjacente (de haute valeur)
- Limiter la pression du public en le canalisant sur des chemins hors de la surface forestière (milieu n° 4)
- Aménager un poste d'observation au bord du chemin au nord du site

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
Communes
Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne
Service des forêts de la Ville de Lausanne

Compétence pour mise en place :

SFFN
Communes
Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne
Service des forêts de la Ville de Lausanne

Nom du site : **La Chamberonne**Site n° : **N 9**

Commune(s) : Lausanne

Milieu n° : **4**Mesure n° : **M 4**

Lieu dit :

Type de milieu : **Forêt**

Valeur : élevée

Importance lémanique : faible

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Voies de circulation
 Trafic motorisé dans site
 Trafic vélomoteur dans site
 Trafic vélo dans site
 Chemin piétonnier
 Dérangement

Problèmes / conflits potentiels :

Voies de circulation
 Trafic motorisé dans site
 Trafic vélomoteur dans site
 Trafic vélo dans site
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. vup
 Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Revitalisation de la forêt d'intérêt du Parc Bourget**Type(s) de mesure(s) :

mesure d'intervention
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Limitation de la pression et de la dégradation,
 revitalisation

Degré d'urgence : **1**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Renforcer la protection de la forêt
- Différencier et délimiter les zones à vocation naturelle de celles à vocation de loisirs
- Retirer la zone de loisirs dans la partie est du site
- Déplacement de la piste Vita dans la partie sud-est du site (secteur de parc), hors de la forêt
- Limiter la pression du public dans cette zone en le canalisant sur des cheminements adaptés et ballés
- Développer l'information du public quant à la valeur du site et les raisons de sa protection

Commentaire :Instances concernées :

Communes
 Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne
 Service des forêts de la Ville de Lausanne
 SFFN

Compétence pour mise en place :

Communes
 Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne
 Service des forêts de la Ville de Lausanne
 SFFN

Nom du site : **La Chamberonne**Site n° : **N 9**

Commune(s) : Lausanne

Milieu n° : **5**Mesure n° : **M 5**

Lieu dit :

Type de milieu : **Forêt, autres boisements, parc**

Valeur : élevée

Importance lémanique : forte

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : élevées

Problèmes / conflits existants :

Voies de circulation
 Trafic motorisé dans site
 Trafic vélomoteur dans site
 Trafic vélo dans site
 Chemin piétonnier
 Dérangement

Problèmes / conflits potentiels :

Voies de circulation
 Trafic motorisé dans site
 Trafic vélomoteur dans site
 Trafic vélo dans site
 Chemin piétonnier
 Perméabilité entre milieux
 Dérangement
 Déprédation par le public
 Gestion inappropriée
 Aménagement z. vup
 Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Gestion extensive du Parc Bourget**Type(s) de mesure(s) :

mesure de gestion

Objectif des mesures :

Promouvoir un gestion naturelle et extensive du parc
 Bourget

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Mettre en place un gestion naturelle et extensive du parc Bourget, en particulier les prairies et bosquets de la zone de loisirs
- Aménager le cheminement piétonnier reliant la rive de Vidy au pont sur la Chamberonne au nord du boisement riverain (cf. milieu n° 2)

Commentaire :Instances concernées :

SAT
 SFFN
 Communes
 Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne
 Service des forêts de la Ville de Lausanne

Compétence pour mise en place :

SAT
 SFFN
 Communes
 Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne
 Service des forêts de la Ville de Lausanne

Nom du site : **La Chamberonne**Site n° : **N 9**Commune(s) : St-Sulpice, LausanneMilieu n° : **6**Mesure n° : **M 6**Lieu dit :Type de milieu : **Rive lacustre**Valeur : très élevéeImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : dégradéImportance locale et régionale : fortePotentialités : faiblesProblèmes / conflits existants :

Navigation
Fréquentation humaine
Plage

Problèmes / conflits potentiels :Libellé du groupe de mesures : **Limitation de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : 1Priorité : 2Descriptif des mesures :

- Interdire l'accès à l'embouchure par terre et par eau

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
SEPE
Communes
Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne
Service des forêts de la Ville de Lausanne

Compétence pour mise en place :

SFFN
SEPE
Communes
Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne
Service des forêts de la Ville de Lausanne

Nom du site : **La Chamberonne**Site n° : **N 9**

Commune(s) : St-Sulpice, Lausanne

Milieu n° : **7**Mesure n° : **M 7**

Lieu dit :

Type de milieu : **Rive lacustre**

Valeur : élevée

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : dégradé

Importance locale et régionale : forte

Potentialités : nulles

Problèmes / conflits existants :

Problèmes / conflits potentiels :

Navigation

Fréquentation humaine

Libellé du groupe de mesures : **Limitation périodique de l'accès à la rive**

Type(s) de mesure(s) :

Objectif des mesures :

mesure administrative

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**

Descriptif des mesures :

- Interdire périodiquement l'accès à la rive par terre
- Limiter périodiquement la navigation

Commentaire :

Instances concernées :

SFFN
SEPE
Communes

Compétence pour mise en place :

SFFN
SEPE
Communes

Chavannes

LIBERTÉ ET ÉGALITÉ

CANTON DE VAUD

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

PLAN DIRECTEUR CANTONAL
DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN

MILIEU NATUREL N9 - LA CHAMBERONNE

Ecublens

Les Chênes

Le Caudrat

La Bourdonnette

La Mouline

La Pala

La Sorges

Dorigny

Demi-Jonction de
Lausanne-Malley

Malley

Sébeillon

EPFL

Université
Lausanne

STEP

Bois de Vaux

Montoie

Vidy

Plage de Vidy

Camping

Ruines

Giratoire de
Lausanne-Maladère

Es Cuëttes

Les Pierrettes

534

535

152

536

M7

M2

M1

M3

M6

M4

M5

0 100 200 300 400 500m

LE LEMAN

Eaux moyennes 372 m



Nom du site : **Rio de l'Enfer – La Pichette** Site n° : **N 10** Commune(s) : Cully à Corseaux

Milieu n° : Mesure n° : **M** Lieu dit :
Type de milieu : **Milieus rocaillieux** Valeur : très élevée
Importance lémanique : forte Etat du milieu : dégradé
Importance locale et régionale : forte Potentialités : moyennes

Problèmes / conflits existants :

Dérangement

Problèmes / conflits potentiels :

Dérangement
 Aménagement d'un cheminement piétonnier

Libellé du groupe de mesures : **Préservation du milieu situé entre le lac et la voie CFF ou la RC propice aux reptiles**

Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative
 mesure de gestion

Objectif des mesures :

Protection de la couleuvre vipérine

Degré d'urgence : **2**Priorité : **1**Descriptif des mesures :

- Délimiter un secteur de protection de la rive (pas d'accès au public) entre Treytorrens et Rivaz
- Délimiter un secteur dans lequel l'accès à la rive sera limité entre le Rio d'Enfer et Treytorrens et entre Rivaz et la Pichette. Des mesures techniques permettront d'empêcher que des atteintes soient portées au milieu sensible.
- S'agissant du cheminement piétonnier, il serait préférable de le faire passer dans les vignes entre St-Saphorin et Cully (Moratel).
- Moyennant des aménagements techniques permettant de canaliser le public, la construction d'un chemin piétonnier entre La Pichette et St-Saphorin peut être envisagé.

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
 SAT
 SIT
 Communes
 Propriétaires

Compétence pour mise en place :

SAT
 SFFN
 Communes
 Propriétaires

Nom du site : **Rio de l'Enfer – La Pichette** Site n° : **N 10** Commune(s) : Cully à Corseaux

Milieu n° : Mesure n° : **M** Lieu dit :
Type de milieu : **Rive lacustre** Valeur : très élevée
Importance lémanique : forte Etat du milieu : dégradé
Importance locale et régionale : forte Potentialités : moyennes

Problèmes / conflits existants :

Problèmes / conflits potentiels :

Libellé du groupe de mesures : **Limitation de l'accès à la rive**

Type(s) de mesure(s) :

mesure administrative

Objectif des mesures :

Empêcher l'accès par le lac et Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : 1

Priorité : 1

Descriptif des mesures :

- Interdire l'accès à la rive (par terre et par eau), sauf pour les propriétaires riverains au bénéfice d'autorisations pour des installations nautiques existantes, dont l'accès est garanti
- Limiter la navigation

Commentaire :

Instances concernées :

SFFN

SEPE

SAT

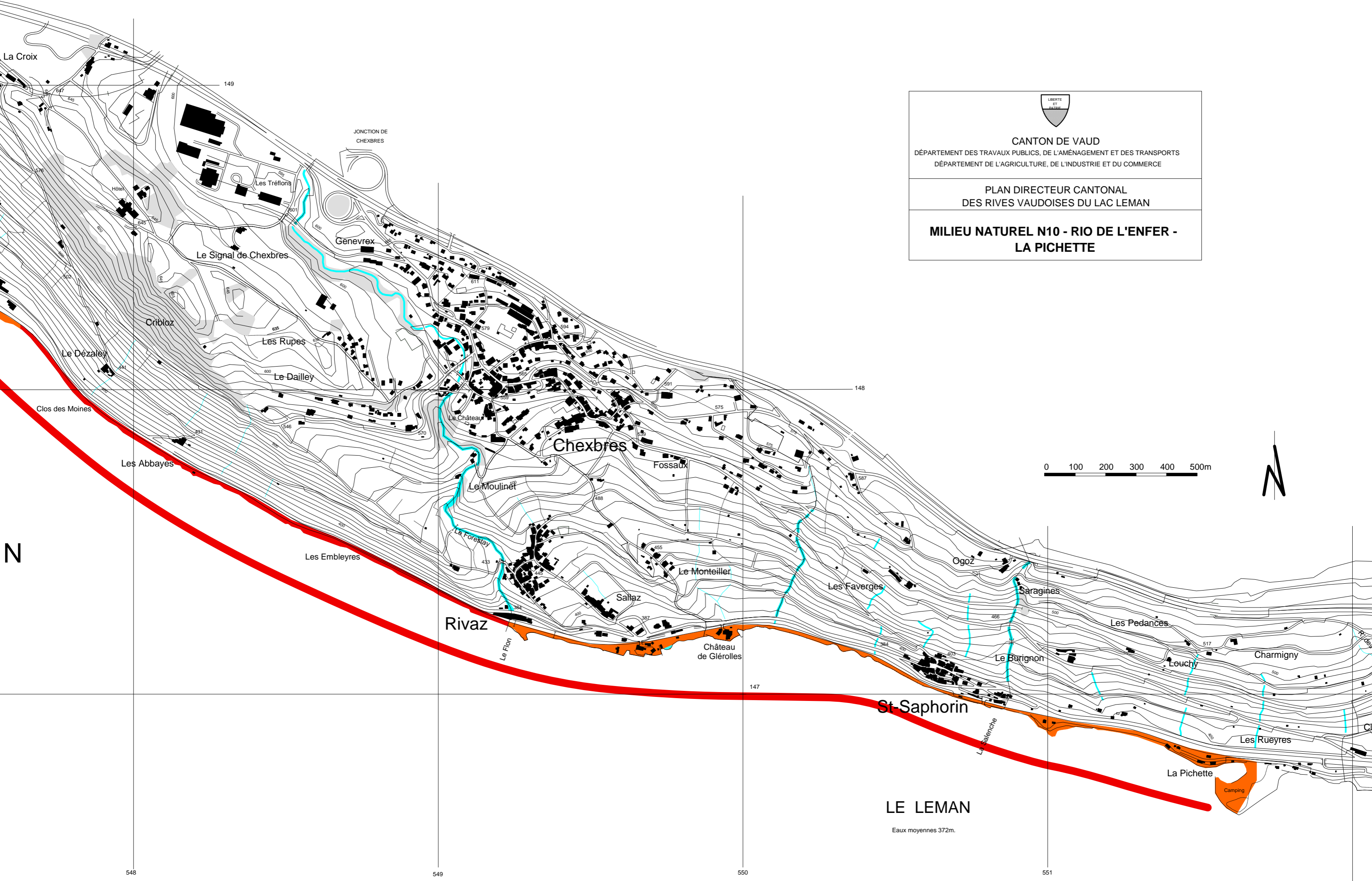
Services de la Confédération

Compétence pour mise en place :

SFFN, SEPE

SFFN

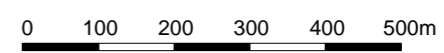
SEPE




CANTON DE VAUD
 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
 DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

**PLAN DIRECTEUR CANTONAL
 DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN**

**MILIEU NATUREL N10 - RIO DE L'ENFER -
 LA PICHETTE**



St-Saphorin

LE LEMAN

Eaux moyennes 372m.

Nom du site : **Le Nant de Riond**Site n° : **N 11**

Commune(s) : Crans près Céligny

Milieu n° : **1**Mesure n° : **M 1**

Lieu dit :

Type de milieu : **Cours d'eau et son cordon boisé**

Valeur : moyenne

Importance lémanique : moyenne

Etat du milieu : satisfaisant

Importance locale et régionale : moyenne

Potentialités : moyennes

Problèmes / conflits existants :Problèmes / conflits potentiels :

Pression du public

Densification du construit

Libellé du groupe de mesures : **Préservation du cours d'eau**

Type(s) de mesure(s) :

Objectif des mesures :

mesure de gestion

Préservation de la fonction d'échanges du cours d'eau

Degré d'urgence : **3**Priorité : **3**Descriptif des mesures :

- Conserver les berges dans leur état naturel
- Revitaliser le cordon boisé riverain
- Eviter le grignotage du cordon boisé

Commentaire :Instances concernées :

SFFN
Propriétaires
SEPE
Communes

Compétence pour mise en place :

SFFN
SEPE
Propriétaires
Communes

Nom du site : **Le Nant de Riond**Site n° : **N 11**Commune(s) : Crans près CélignyMilieu n° : **2**Mesure n° : **M 2**Lieu dit :Type de milieu : **Rive lacustre**Valeur : élevéeImportance lémanique : moyenneEtat du milieu : dégradéImportance locale et régionale : fortePotentialités : faiblesProblèmes / conflits existants :Problèmes / conflits potentiels :Libellé du groupe de mesures : **Limitation périodique de l'accès à la rive**Type(s) de mesure(s) :Objectif des mesures :

mesure administrative

Protection de l'avifaune

Degré d'urgence : **2**Priorité : **2**Descriptif des mesures :

- Interdire périodiquement l'accès à la rive par terre
- Limiter périodiquement la navigation

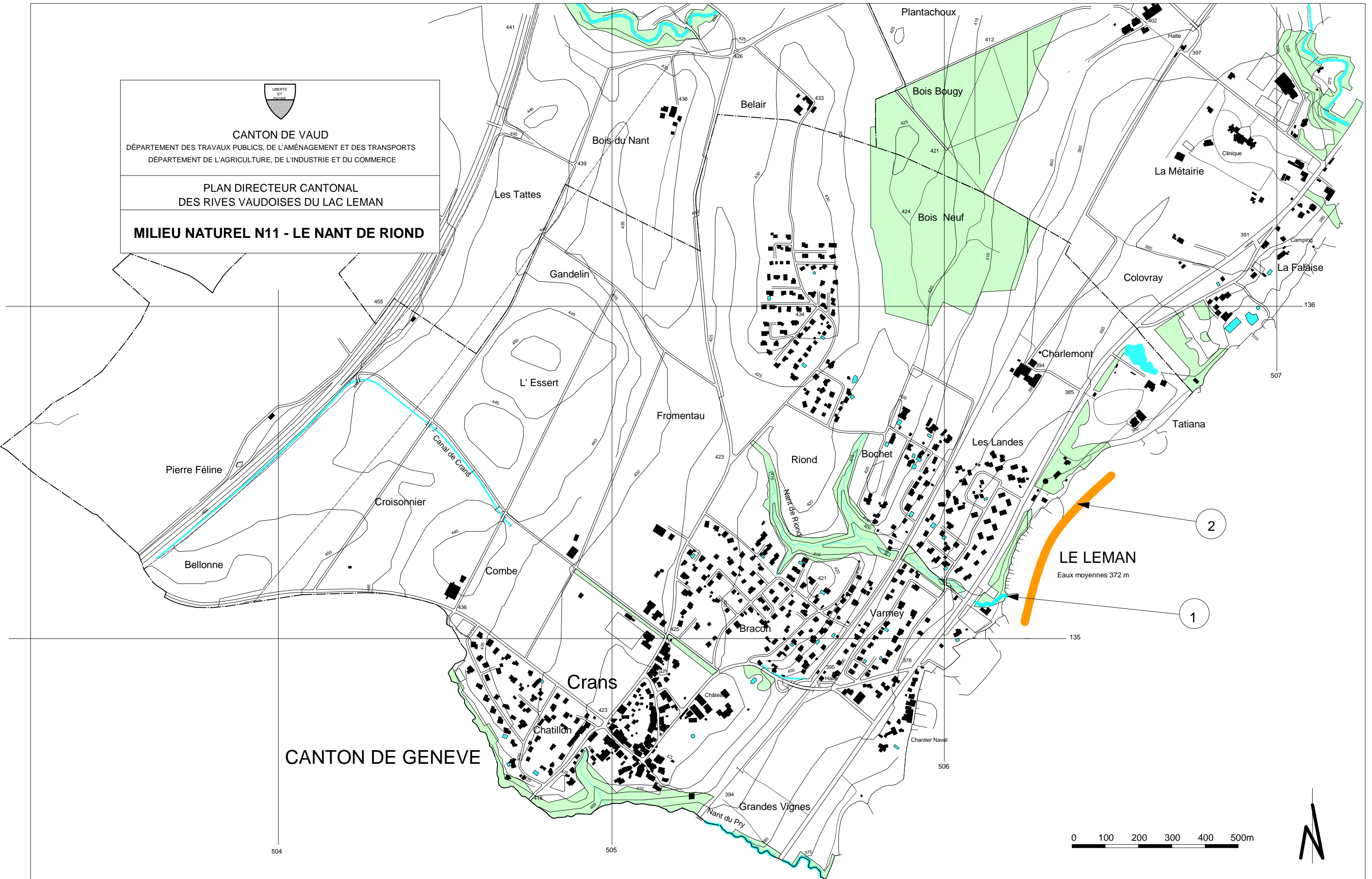
Commentaire :Instances concernées :SFFN
SEPECompétence pour mise en place :SFFN
SEPE



CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

PLAN DIRECTEUR CANTONAL
DES RIVES VAUDOISES DU LAC LEMAN

MILIEU NATUREL N11 - LE NANT DE RIOND



LE LEMAN
Eaux moyennes 372 m

0 100 200 300 400 500m



Partie 3 : Mesures par priorité

Priorité : 1**N 1** Nom du site **Les Crénées**

<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
1	Zones humides, plans d'eau	Mies	Revitalisation du plan d'eau
2	Forêt	Mies	Revitalisation de la forêt riveraine
4	Rive lacustre	Mies	Limitation de l'accès à la rive
5	Rive lacustre	Mies	Limitation périodique de l'accès à la rive

N 4 Nom du site **La Promenthouse**

<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
2	Forêt	Prangins	Amélioration de la lisière de la forêt
4	Zones humides, plans d'eau	Prangins	Revitalisation du plan d'eau
9	Cours d'eau	Prangins - Gland	Revitalisation de l'ensemble "cours d'eau - cordon boisé" de la Promenthouse
10	Forêt	Prangins - Gland	Revitalisation de la forêt
11	Forêt	Gland	Revitalisation et préservation de la forêt
12	Prairies permanentes	Gland	Préservation de la prairie permanente
13	Forêt	Gland	Revitalisation et préservation de la forêt
16	Forêt	Gland	Conservation de la fonction de la forêt riveraine

<u>Milieu n° :</u> 18	<u>Type de milieu :</u> Rive lacustre	<u>Commune(s) :</u> Frangins - Gland	<u>Libellé du groupe de mesures :</u> Limitation de l'accès à la rive
---------------------------------	---	--	---

<u>Milieu n° :</u> 19	<u>Type de milieu :</u> Rive lacustre	<u>Commune(s) :</u> Gland	<u>Libellé du groupe de mesures :</u> Limitation périodique de l'accès à la rive
---------------------------------	---	-------------------------------------	--

N 5 Nom du site **La Dullive**

<u>Milieu n° :</u> 2	<u>Type de milieu :</u> Rive lacustre	<u>Commune(s) :</u> Gland - Dully	<u>Libellé du groupe de mesures :</u> Limitation de l'accès à la rive
--------------------------------	---	---	---

<u>Milieu n° :</u> 3	<u>Type de milieu :</u> Rive lacustre	<u>Commune(s) :</u> Gland - Dully	<u>Libellé du groupe de mesures :</u> Limitation périodique de l'accès à la rive
--------------------------------	---	---	--

N 6 Nom du site **L'Aubonne**

<u>Milieu n° :</u> 2	<u>Type de milieu :</u> Zones humides, plans d'eau	<u>Commune(s) :</u> Allaman	<u>Libellé du groupe de mesures :</u> Préservation et revitalisation du bas-marais des Batlaux
--------------------------------	--	---------------------------------------	--

<u>Milieu n° :</u> 3	<u>Type de milieu :</u> Forêt	<u>Commune(s) :</u> Allaman	<u>Libellé du groupe de mesures :</u> Revitalisation de la forêt
--------------------------------	---	---------------------------------------	--

<u>Milieu n° :</u> 7	<u>Type de milieu :</u> Gravière avec zones humides, plans d'eau	<u>Commune(s) :</u> Allaman	<u>Libellé du groupe de mesures :</u> Préservation des milieux de la gravière de la Frésaire
--------------------------------	--	---------------------------------------	--

<u>Milieu n° :</u> 8	<u>Type de milieu :</u> Cours d'eau	<u>Commune(s) :</u> Allaman, Buchillon	<u>Libellé du groupe de mesures :</u> Revitalisation du cours de l'Aubonne
--------------------------------	---	--	--

<u>Milieu n° :</u> 9	<u>Type de milieu :</u> Hales, autres boisements	<u>Commune(s) :</u> Allaman	<u>Libellé du groupe de mesures :</u> Préservation du cordon boisé de l'Aubonne
--------------------------------	--	---------------------------------------	---

<u>Milieu n° :</u> 10	<u>Type de milieu :</u> Forêt	<u>Commune(s) :</u> Buchillon	<u>Libellé du groupe de mesures :</u> Préservation de la forêt alluviale
---------------------------------	---	---	--

<u>Milieu n° :</u> 11	<u>Type de milieu :</u> Zones humides, plans d'eau	<u>Commune(s) :</u> Buchillon	<u>Libellé du groupe de mesures :</u> Revitalisation du plan d'eau
---------------------------------	--	---	--

<u>Milieu n° :</u> 12	<u>Type de milieu :</u> Zones humides, plans d'eau	<u>Commune(s) :</u> Buchillon	<u>Libellé du groupe de mesures :</u> Revitalisation de la zone humide autour du plan d'eau
---------------------------------	--	---	---

<u>Milieu n° :</u> 13	<u>Type de milieu :</u> Hales, autres boisements	<u>Commune(s) :</u> Buchillon	<u>Libellé du groupe de mesures :</u> Préservation du cordon boisé riverain du lac
---------------------------------	--	---	--

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
17	Rive lacustre	Allaman, Buchillon	Limitation de l'accès à la rive

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
18	Rive lacustre	Buchillon	Limitation périodique de l'accès à la rive

N 7 Nom du site **Le Boiron de Morges**

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
1	Forêt	St Prex	Revitalisation de la forêt et du cordon boisé en rive droite

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
2	Cours d'eau	St Prex, Tolochenaz	Revitalisation du cours d'eau

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
3	Hales, autres boissements	Tolochenaz	Revitalisation du cordon boisé du Boiron en rive gauche

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
4	Zones humides, plans d'eau	St Prex	Conservation de la roselière

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
5	Forêt	Tolochenaz	Revitalisation de la forêt en rive gauche

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
6	Zones humides, plans d'eau	Tolochenaz	Revitalisation des plans d'eau forestiers

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
8	Rive lacustre	St Prex, Tolochenaz	Limitation de l'accès à la rive

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
9	Rive lacustre	St Prex, Tolochenaz	Limitation périodique de l'accès à la rive

N 8 Nom du site **La Venoge**

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
1	Cours d'eau	Préverenges	Revitalisation du cours inférieur de la Venoge et requalification de

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
4	Forêt	Préverenges	Revitalisation du milieu

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
5	Forêt	Préverenges	Revitalisation du milieu

<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
6	Zones humides, plans d'eau	Préverenges	Revitalisation du milieu

<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
7	Zones humides, plans d'eau	St-Sulpice	Revitalisation et extension de la zone humide en rive gauche de l'embouchure

N 9 Nom du site **La Chamberonne**

<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
1	Cours d'eau	St-Sulpice, Lausanne	Revitalisation du cours d'eau et de son embouchure

<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
3	Zones humides, plans d'eau	Lausanne	Revitalisation de l'étang du Bourget

<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
4	Forêt	Lausanne	Revitalisation de la forêt d'intérêt du Parc Bourget

N 10 Nom du site **Rio de l'Enfer – La Pichette**

<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
	Milieux rocaillieux	Cully à Corseaux	Préservation du milieu situé entre le lac et la voie CFF ou la RC propice aux reptiles

<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
	Rive lacustre	Cully à Corseaux	Limitation de l'accès à la rive

Priorité : 2

N 1	<u>Nom du site</u> Les Crénées		
<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
3	Forêt	Mies	Revitalisation de la forêt et de la lisière
N 2	<u>Nom du site</u> Le Boiron de Nyon		
<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
1	Cours d'eau	Nyon	Revitalisation du cours d'eau
<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
2	Rive lacustre	Nyon	Limitation de l'accès à la rive
N 3	<u>Nom du site</u> L'Asse		
<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
1	Cours d'eau	Nyon	Restauration de la fonctionnalité du cours d'eau et de son embouchure
<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
2	Rive lacustre	Nyon	Limitation périodique de l'accès à la rive
N 4	<u>Nom du site</u> La Promenthouse		
<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
1	Forêt avec plan d'eau	Prangins	Revitalisation du milieu
<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
3	Forêt	Prangins	Empêcher l'accès du public à la forêt riveraine
<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
5	Haies, autres bolséments	Prangins	Renforcement du cordon boisé
<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
6	Forêt	Prangins	Amélioration des lisières du massif forestier
<u>Milieu n° :</u>	<u>Type de milieu :</u>	<u>Commune(s) :</u>	<u>Libellé du groupe de mesures :</u>
7	Haies, autres bolséments	Prangins	Revitalisation de la haie

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
8	Hales, autres boisements	Prangins	Revitalisation du cordon boisé

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
15	Parc, grande propriété	Gland	Préservation des espaces ouverts des grandes propriétés

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
17	Golf	Gland	Revitalisation des milieux ouverts du golf

N 5 Nom du site **La Dullive**

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
1	Cours d'eau, cordon boisé	Gland - Dully	Revitalisation du cours inférieur de la Dullive

N 6 Nom du site **L'Aubonne**

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
1	Cours d'eau	Allaman	Revitalisation du cours d'eau de l'Armary

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
4	Hales, autres boisements	Allaman	Préservation du cordon boisé du ruisseau de l'Armary

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
5	Forêt	Allaman	Revitalisation de la forêt

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
6	Forêt	Allaman	Revitalisation de la forêt

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
14	Prairies permanentes, parcs	Buchillon	Gestion écologique des grandes propriétés

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
15	Forêt	Buchillon	Conservation et revitalisation de la forêt

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
16	Hales, autres boisements	Buchillon	Revitalisation de la hale

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
19	Forêt	Allaman	Conservation et revitalisation de la forêt

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
20	Forêt	Allaman	Conservation et revitalisation de la forêt

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
21	Forêt	Allaman	Conservation et revitalisation de la forêt

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
22	Forêt	Allaman	Conservation et revitalisation de la forêt de type alluvial

N 7 Nom du site **Le Boiron de Morges**

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
7	Hales, autres boisements	Tolochenaz	Revitalisation du cordon boisé riverain du lac

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
10	Aire agricole	St Prex	Aire agricole de transition vers les milieux naturels

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
11	Aire à utilisations (actuelles) multiples	Tolochenaz	Requalification de la zone entre la RC et la forêt en rive gauche et le cordon

N 8 Nom du site **La Venoge**

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
2	Hales, autres boisements	St-Sulpice	Revitalisation du cordon boisé de la rive gauche de la Venoge

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
3	Forêt	Préverenges	Revitalisation de la forêt

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
8	Forêt	St-Sulpice	Revitalisation de la forêt

N 9 Nom du site **La Chamberonne**

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
2	Hales, autres boisements	St-Sulpice, Lausanne	Revitalisation du cordon boisé de la Chamberonne

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
5	Forêt, autres boisements, parc	Lausanne	Gestion extensive du Parc Bourget

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
6	Rive lacustre	St-Sulpice, Lausanne	Limitation de l'accès à la rive

Milieu n° :	Type de milieu :	Commune(s) :	Libellé du groupe de mesures :
7	Rive lacustre	St-Sulpice, Lausanne	Limitation périodique de l'accès à la rive

N 11

Nom du site **Le Nant de Riond**Milieu n° : Type de milieu :

2 Rive lacustre

Commune(s) :

Crans près Céligny

Libellé du groupe de mesures :

Limitation périodique de l'accès à la rive

Priorité : 3

N 1	<u>Nom du site</u> Les Créneés		
	<u>Milieu n° :</u> 6	<u>Type de milieu :</u> Parc, grande propriété	<u>Commune(s) :</u> Mles <u>Libellé du groupe de mesures :</u> Gestion écologique des grands parcs et des grandes propriétés
N 4	<u>Nom du site</u> La Promenthouse		
	<u>Milieu n° :</u> 14	<u>Type de milieu :</u> Hales, autres boissements	<u>Commune(s) :</u> Gland <u>Libellé du groupe de mesures :</u> Revitalisation de la haie
N 5	<u>Nom du site</u> La Dullive		
	<u>Milieu n° :</u> 4	<u>Type de milieu :</u> Parc, grande propriété	<u>Commune(s) :</u> Gland <u>Libellé du groupe de mesures :</u> Gestion naturelle des espaces ouverts et boisés des grandes propriétés
N 8	<u>Nom du site</u> La Venoge		
	<u>Milieu n° :</u> 9	<u>Type de milieu :</u> Forêt	<u>Commune(s) :</u> St-Sulpice <u>Libellé du groupe de mesures :</u> Maintien de la fonction écologique de la forêt
	<u>Milieu n° :</u> 10	<u>Type de milieu :</u> Forêt	<u>Commune(s) :</u> St-Sulpice <u>Libellé du groupe de mesures :</u> Maintien de la fonction écologique de la forêt
	<u>Milieu n° :</u> 11	<u>Type de milieu :</u> Parc, terrains de sports	<u>Commune(s) :</u> St-Sulpice <u>Libellé du groupe de mesures :</u> Appliquer un entretien extensif des surfaces en herbes
	<u>Milieu n° :</u> 12	<u>Type de milieu :</u> Zone Industrielle	<u>Commune(s) :</u> St-Sulpice <u>Libellé du groupe de mesures :</u> Appliquer un entretien extensif des surfaces en herbes
N 11	<u>Nom du site</u> Le Nant de Riond		
	<u>Milieu n° :</u> 1	<u>Type de milieu :</u> Cours d'eau et son cordon boisé	<u>Commune(s) :</u> Crans près Céligny <u>Libellé du groupe de mesures :</u> Préservation du cours d'eau

Partie 4 : Annexes

Annexe

Typologie des conflits existants (du point de vue de leurs effets sur les milieux naturels)

Conflits	Explication
Projet route Projet parking	Projets touchant la zone ou le milieu et les conséquences sur celui-ci : destruction du milieu, augmentation de la pression humaine (dérangement, trafic dans le site, déprédation par le public, etc.)
Projet port	
Projet plan de quartier Projet camping	
Projet gravière	Projet de gravière touchant la zone ou le milieu et les conséquences sur celui-ci : destruction du milieu, augmentation de la pression humaine (dérangement, trafic dans le site)
Habitation	Pression des habitants sur le milieu et les conséquences sur celui-ci : présence d'ordures, dérangement
Voies de circulation	Routes cantonale ou communale à trafic important
Trafic motorisé dans site	Trafic motorisé (camion, voiture, moto, bateau) sur les petites routes et les conséquences sur le milieu : dérangement (ex. pression sur le site le week-end), perturbation du passage de la faune par coupure du milieu en deux
Trafic vélomoteur dans site	Trafic des vélomoteurs sur les petites routes et les conséquences sur le milieu : dérangement, dégradation du milieu
Trafic vélo dans site	Trafic des vélos, mountain bike entre autres, sur les petites routes et les conséquences sur le milieu : dérangement, dégradation du milieu
Chemin piétonnier	Chemin piétonnier (en dur ou non) et les conséquences sur le milieu : dérangement, dégradation du milieu
Perméabilité entre milieux	Difficulté voire impossibilité de passage de la faune entre les milieux
Agriculture	Présence d'une activité agricole à proximité du milieu et les conséquences sur celui-ci : destruction de la lisière, dépôts divers, trace d'eutrophisation
Exploitation intensive	Exploitation intensive du milieu et les conséquences sur celui-ci : transformation, destruction
Décharge	Présence d'une décharge à proximité ou dans le milieu et ses conséquences sur celui-ci : dérangement, dégradation du milieu (emprise, destruction)
Dérangement	Dérangement de la faune dû à la présence de personnes ou au bruit de véhicules motorisés
Déprédations par le public	Piétinement, arrachage, déchets, etc.
Correction cours d'eau	Présence de corrections dures dans les cours d'eau : mur, enrochement, fond artificiel
Pollution	Présence de pollution visible (odeur d'égout, présence d'algues, déversement visible)
Gestion inappropriée	Gestion inappropriée du milieu et ses conséquences sur celui-ci : destruction, transformation, diminution de la diversité

Typologie des conflits potentiels (du point de vue de leurs effets sur les milieux naturels)

Conflits	Explication
Projet route Projet parking	Projets éventuels touchant la zone ou le milieu et les conséquences sur celui-ci :
Projet port	destruction du milieu, augmentation de la pression humaine (dérangement, trafic dans le site, déprédation par le public, etc.)
Projet plan de quartier	
Projet camping	
Projet gravière	Projet éventuel de gravière touchant la zone ou le milieu et les conséquences sur celui-ci : destruction du milieu, dérangement, trafic dans le site, etc.
Habitation	Augmentation de la pression des habitants sur le milieu et les conséquences sur celui-ci : présence d'ordures, dérangement
Voies de circulation	Augmentation du trafic sur les routes cantonale ou communale
Trafic motorisé dans site	Augmentation du trafic motorisé (camion, voiture, moto, bateau) sur les petites routes et les conséquences sur le milieu : dérangement.(ex. pression sur le site le week-end), perturbation du passage de la faune par coupure du milieu en deux
Trafic vélomoteur dans site	Augmentation du trafic des vélomoteurs sur les petites routes et les conséquences sur le milieu : dérangement, dégradation du milieu
Trafic vélo dans site	Augmentation du trafic des deux roues sur les petites routes et les conséquences sur le milieu : dérangement, dégradation du milieu
Chemin piétonnier	Projet éventuel de chemin piétonnier (en dur ou non) et les conséquences sur le milieu : dérangement, dégradation du milieu
Perméabilité entre milieux	Augmentation de la difficulté de passage de la faune entre les milieux
Agriculture	Augmentation de la pression agricole sur le milieu et les conséquences sur celui-ci : destruction de la lisière, dépôts divers, trace d'eutrophisation
Exploitation intensive	Exploitation intensive éventuelle du milieu et les conséquences sur celui-ci : transformation, destruction
Décharge	Projet éventuel d'une décharge à proximité ou dans le milieu et ses conséquences sur celui-ci : dérangement, dégradation du milieu
Dérangement	Augmentation du dérangement de la faune par la présence d'un plus grand nombre personnes ou à l'intensification de l'utilisation de véhicules motorisés.
Déprédations par le public	Augmentation du piétinement, de l'arrachage, etc.
Correction cours d'eau	Projet éventuel de corrections dures dans les cours d'eau : mur, enrochement, fond artificiel
Pollution	Pollution éventuelle
Gestion inappropriée	Eventuelle gestion inappropriée du milieu et ses conséquences sur celui-ci : destruction, transformation, diminution de la diversité
Aménagement z. habitation	Aménagement éventuel de la zone habitation
Aménagement z. vup	Aménagement éventuel de la zone verte + utilité publique et ses conséquences sur le milieu : destruction, augmentation du trafic motorisé ou non, dérangement

PLAN DIRECTEUR DES RIVES VAUDOISES DU LEMAN

Aménagement z. int.	Aménagement éventuel de la zone intermédiaire et ses conséquences sur le milieu : destruction, augmentation possible du trafic motorisé, dérangement
Densification du construit	Augmentation de la surface construite et ses conséquences sur le milieu : destruction, augmentation possible du trafic motorisé, dérangement